

6212-03-052

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIT PRÉSENT : M. LOUIS-GILLES FRANCOEUR, responsable de la Commission

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN LIEU D'ENFOUISSEMENT
TECHNIQUE À HÉBERTVILLE-STATION
PAR LA RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
DU LAC-SAINT-JEAN**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 22 mai 2013 à 19 h
Salle multifonctionnelle Saint-Bruno
563, rue St-Alphonse
Saint-Bruno

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 22 MAI 2013	
SÉANCE DE LA SOIRÉE	
MOT DU RESPONSABLE DE LA COMMISSION	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES	
M. GILLES LACHANCE.....	5
3R SYNERGIE	9
M. Charles Moreau	
M. PAUL MORIN	23
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO	38
M. Réjean Bouchard	
M. Philippe Lusinchi	
M. LÉON GAGNÉ	48
Mme LUCILLE GAGNON	59
REPRISE DE LA SÉANCE	
MUNICIPALITÉ DE LAROUCHE.....	63
M. Réjean Bédard	
Mme ÉMÉLIE BRIDEAU.....	73
Mme MARIE-CLAUDE PARIS TANGUAY	79
COALITION POUR LA SAUVEGARDE DE LA OUIATCHOUAN À VAL-JALBERT	88
M. Jean-Yves Nadeau	
Mme Marie-Claude Paris Tanguay	
Mme LUCIENNE TREMBLAY	96
RECTIFICATION DE FAITS	
M. Charles Moreau	100

SÉANCE DU 22 MAI 2013
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU RESPONSABLE DE LA COMMISSION

5 **PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:**

Mesdames et messieurs bonsoir à tous. Bienvenue à cette deuxième partie de l'audience publique portant sur le projet d'aménagement d'un lieu d'enfouissement technique à Hébertville-Station par la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean.

10

Je m'appelle Louis-Gilles Francoeur et je suis responsable depuis le 6 mai de cette Commission d'enquête et d'audience publique.

15

Cette audience fait suite au mandat confié au BAPE par le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

20

Je suis secondé dans cette tâche par mesdames Julie Crochetière et Marie Conilh de Beyssac qui sont ici à ma gauche ainsi que par monsieur Yvon Deshaies, soit les trois (3) analystes de la Commission, et par madame Renée Poliquin qui coordonne le secrétariat de la Commission ainsi que par monsieur Luc Nolet, notre conseiller en communication.

25

Nous sommes également assistés d'une équipe du Centre de services partagés du Québec composée de monsieur Rémi Turgeon, lequel est responsable de l'organisation technique et la logistique, ainsi que de monsieur Michel Filteau, responsable de la sonorisation ce soir.

30

Tous les propos de cette deuxième partie de l'audience seront enregistrés et transcrits par madame Denise Proulx, notre sténotypiste officielle. La transcription d'ailleurs de cette partie de l'audience sera accessible dans environ une semaine dans les centres de documentation ainsi que dans les centres de consultation dont vous trouverez la liste à l'accueil, sera également disponible sur le site Web du BAPE.

35

Je vous signale également que toutes nos séances sont diffusées. C'est le cas présentement en direct sur le site Web du BAPE, en mode audio et vidéo.

Nous avons tenu, les 23, 24 et 25 avril derniers, la première partie de cette audience publique. Celle-ci dite de l'enquête avait pour objectif de compléter l'information contenue dans la documentation déposée à ce moment-là, et de façon à fournir à la Commission et au public une meilleure compréhension du projet et de ses répercussions.

40 Lors de la dernière séance de la première partie de l'audience, mon collègue François
Lafond qui la présidait a tenu des propos qui étaient de nature à pouvoir jeter un doute sur
l'impartialité de la Commission. Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement tient à
rappeler qu'avant d'être désigné membre de cette Commission, monsieur Lafond avait déclaré
45 sous serment qu'il n'avait aucun lien avec le promoteur, ses consultants et leurs représentants
respectifs et depuis, aucun élément ne permet de remettre en question cette déclaration de
monsieur Lafond faite sous serment.

Cependant, et dans le seul but de maintenir l'intégrité de la Commission et de favoriser la
50 poursuite de ses travaux dans un climat serein et de confiance, monsieur Lafond a fait part au
président du BAPE, monsieur Pierre Baril, de sa décision de se retirer de la Commission.

Pour dissiper toute ambiguïté quant aux motifs du retrait de monsieur Lafond, de nos
travaux, je vais vous faire lecture de la lettre qu'il a adressée au président du BAPE à ce moment-
là.

55 Mesdames et messieurs, le 6 mai, écrivait monsieur Lafond:

"Des propos que j'ai tenus en fin de séance à la fin de la première partie de l'audience ont
semé le doute parmi des participants quant à mon impartialité comme membre de la Commission
60 d'enquête sur le lieu d'enfouissement technique à Hébertville-Station.

"Après avoir visionné l'enregistrement de la séance, je reconnais que la familiarité de mon
propos a pu donner l'impression d'une relation personnelle susceptible de porter atteinte à mon
impartialité. Je tiens toutefois à préciser qu'avant d'être désigné membre de cette Commission, j'ai
65 déclaré solennellement que je n'avais aucun lien avec le promoteur et ses représentants, ainsi
qu'avec le consultant et ses représentants. Je tiens à le réaffirmer ici.

"J'ai connu monsieur Simard dans le cadre de mon poste de directeur des relations
municipales Est du Québec de la Société québécoise d'assainissement des eaux, monsieur
70 Simard étant alors consultant pour certaines municipalités. J'affirme que je n'ai eu et que je
n'entretiens aucune relation personnelle avec monsieur Simard.

"J'accueille cependant avec respect le doute exprimé par des participants pour qui mon
comportement a eu une apparence de partialité. Comme toute l'équipe du BAPE, je ne veux
75 d'aucune façon que l'intégrité de cet organisme de consultation publique soit mise en doute. Je
veux que la Commission d'enquête sur le projet de lieu d'enfouissement technique à Hébertville-
Station poursuive ses travaux dans un climat serein. C'est dans cet esprit que j'ai informé le
président, monsieur Pierre Baril, de ma décision de me retirer de la Commission. Je vous
remercie."

80 Et c'est signé François Lafond.

Par ailleurs, une autre mise au point s'impose quant à la qualité de l'information recueillie en première partie de l'audience publique et à la poursuite des travaux de la Commission d'enquête. Je veux rassurer tous les participants sur ce point. J'estime que l'information recueillie lors de la
85 première partie, tant du promoteur que des personnes-ressources, est de qualité et qu'elle permet à la Commission d'enquête de poursuivre ses travaux normalement.

D'autre part, la Commission dispose des ressources lui permettant d'assumer ses responsabilités sans rien sacrifier aux exigences de rigueur et d'indépendance que commente cet
90 exercice.

Une dernière question: Suis-je en mesure de terminer ce mandat dans toutes les règles de l'art et conformément aux exigences de la loi? La réponse est un oui catégorique.

95 Maintenant, nous abordons ce soir la deuxième partie de l'audience publique qui a pour but de permettre aux citoyens d'exprimer leur opinion sur le projet, d'émettre des commentaires, de faire des suggestions ou de proposer des modifications au projet.

100 Le déroulement de la séance sera le suivant! Nous demandons aux personnes qui ont fait connaître avant le 8 mai leur intention de faire une présentation verbale et dont la présentation est prévue pour ce soir de se présenter au secrétariat à l'accueil, si ce n'est pas déjà fait, pour nous aviser de leur présence, afin que l'on puisse respecter l'ordre d'inscription à l'horaire.

105 Le temps alloué pour chaque présentation sera de quinze (15) minutes et au besoin, la Commission d'enquête échangera avec les présentateurs pour préciser leur point de vue.

Dix (10) présentations sont prévues à l'horaire de la soirée.

110 Les personnes non inscrites qui voudraient quant à elles présenter leur point de vue verbalement peuvent toujours le faire en s'inscrivant au registre à l'accueil. Elles seront appelées selon l'ordre d'inscription et disposeront de dix (10) minutes environ pour leur présentation.

115 Au cours de cette deuxième partie de l'audience, le promoteur et les personnes-ressources n'ont pas de rôle particulier à jouer. Ils sont toutefois invités à assister à la séance publique et à prendre connaissance des points de vue exprimés sur le projet.

Le BAPE a élaboré des règles de participation dont chacun peut prendre connaissance sur son site Web. On les retrouve aussi dans un document disponible à l'accueil. Ces règles portent, et j'insiste, notamment sur le respect du droit d'auteur et sur le respect de la vie privée des

120 personnes. Certaines de ces règles ont trait aux propos qui ne doivent pas, par exemple, être
diffamatoires ou injurieux. Je me réserve le droit d'interrompre une présentation qui ne respecterait
pas ces règles ou qui n'aurait pas de rapport avec le projet sous examen.

125 Nous aimerions aussi vous rappeler l'importance de maintenir un climat serein, tel que nous
l'avons vécu en première partie de l'audience, ce qui exclut donc toute manifestation d'approbation
ou de désapprobation à l'endroit de ce qui est dit.

130 Nous vous soulignons enfin que tout comme le promoteur et les personnes-ressources, vous
avez la possibilité de rectifier des affirmations contenues dans les mémoires aux présentations d'un
participant. Ce droit n'autorise cependant personne à se prononcer sur les opinions des autres
participants. Les précisions doivent porter strictement sur les faits.

135 Pour vous prévaloir de ce droit, vous devez vous inscrire au registre à l'arrière de la salle.
Les personnes inscrites seront invitées à intervenir à la fin de la séance, et les propos devront être
brefs et factuels. Les rectifications pourront aussi nous être envoyées par écrit au cours de la
semaine prochaine.

140 En terminant, je vous signale que la Commission pourrait, au besoin, demander au
promoteur de venir répondre à ses questions après la présentation de vos mémoires.

145 À la suite de cette deuxième partie de l'audience publique, la Commission poursuivra son
enquête évidemment, ce n'est pas terminé. Le cas échéant, les questions supplémentaires de la
Commission et les réponses obtenues s'ajouteront à la documentation déposée là où elle est
disponible, y compris sur le site du BAPE.

150 La Commission, enfin, rédigera son rapport à l'intention du ministre du Développement
durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs. Ce rapport fera état de vos préoccupations
et de vos opinions, ainsi que des constats et de l'analyse de la Commission.

155 Le rapport sera remis au ministre au plus tard le 14 août prochain. Par la suite, le ministre
disposera de soixante (60) jours pour le rendre public.

155 En parallèle de notre audience, le ministère du Développement durable, de l'Environnement,
de la Faune et des Parcs procède à sa propre analyse du projet, et c'est à la lumière de ces deux
(2) rapports que le ministre adressera ses recommandations au Conseil des ministres, lequel
décidera d'autoriser ou non le projet et selon quelles conditions.

Nous tenons à souligner que le BAPE s'est muni d'une déclaration de service aux citoyens et
que notre organisme met à votre disposition un questionnaire pour évaluer la qualité des services

160 offerts. Et afin de nous aider à mieux vous servir, nous vous demandons de bien vouloir remplir le
questionnaire disponible à cet effet à l'entrée de la salle et de le remettre au secrétariat avant de
quitter. Votre participation nous est vraiment essentielle.

165 Je vous remercie à l'avance de prendre le temps nécessaire de répondre à ce questionnaire.

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
GILLES LACHANCE**

170 **PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:**

Alors j'invite donc maintenant notre premier participant, monsieur Gilles Lachance, à venir
faire sa présentation.

175 Monsieur Lachance, bonsoir.

PAR M. GILLES LACHANCE:

180 Bonsoir monsieur Francoeur.

LECTURE DU MÉMOIRE

185 **PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:**

Merci monsieur Lachance. J'aimerais vous poser quelques questions! Je voudrais d'abord
savoir si au petit lac où vous vous trouvez, s'il y a des gens qui occupent des chalets à l'année
longue ou si c'est seulement occasionnellement l'été ou à l'automne, enfin, dans la partie la plus
chaude de l'année?

190 Ce chalet est-il utilisé ou les chalets, je sais pas, vous avez pas précisé?

PAR M. GILLES LACHANCE:

195 Dans mon cas, c'est seulement un chalet le long du ruisseau, mais près du lac lui-même, il
n'y a pas aucun chalet. Le lac est en partie sur les lots intramunicipaux et il n'y a pas de
construction. C'est une écluse de castor, il n'y a pas de construction à proximité.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

200

OK. Vous dites que le site d'enfouissement sera installé près d'une centaine de mètres de l'eau. Sur les cartes, nous, on voit plutôt un marais. Ça, on parle au sud du site d'enfouissement, là.

205

Est-ce que c'est un marais ou un lac?

PAR M. GILLES LACHANCE:

210

Bien, il y a des cartes où on peut peut-être y voir un marais, dépendamment de l'âge de la carte, parce que ça a été inondé par des castors avec le temps, là. Mais au départ, c'était seulement un ruisseau qui est devenu un lac suite au travail des castors.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

215

Donc présentement, c'est plutôt une nappe d'eau que du marais seulement?

PAR M. GILLES LACHANCE:

220

Oui.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

225

D'accord. Vous mentionnez dans votre mémoire que si les citoyens du Lac-Saint-Jean, dans le secteur de L'Ascension, ont le droit de dire on n'en veut plus, pourquoi j'aurais pas le droit de le dire la même chose ici, mais je vais vous poser la question: Qui ici devrait se prononcer là-dessus si on voulait faire une décision démocratique?

Est-ce que c'est les deux (2) villages, est-ce que c'est juste les voisins du site?

230

PAR M. GILLES LACHANCE:

235

Bien, les voisins du site, il y a des gens concernés dans les deux (2) villages, mais à ce qu'il me semble, c'est que les gens ne sont pas conscients vraiment de ce qui va se passer, ce qui est en train de se passer, lorsque le site sera construit, il sera évidemment trop tard pour se prononcer.

Mais ce sont ces résidents-là des deux (2) municipalités de Saint-Bruno, et je dirais même, ça devrait même s'étendre au Lac-Saint-Jean, parce que la gestion des déchets, ça concerne tous les payeurs qui sont au Lac-Saint-Jean, puis ils devraient s'assurer qu'on en fasse le meilleur

240 traitement et qu'on mette de côté l'enfouissement pour une méthode plus avant-gardiste, plus futuriste.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

245 On a compris des questions posées en première partie que le problème qui se posait à L'Ascension a suscité beaucoup de vagues, parce qu'en fait, on a identifié en tout cas deux (2) problèmes majeurs, c'est le passage des camions à répétition dans le village et la pollution de la rivière qui est survenue à un moment donné.

250 Ça, c'est des nuisances très fortes qui ont eu, semble-t-il, un impact important sur les citoyens.

255 Est-ce que vous faites une différence entre ces problèmes réels qui sont connus à L'Ascension et ceux qui pourraient se poser, parce que c'est quand même pas des problèmes de même nature? Ce que vous craignez essentiellement, vous, c'est qu'il y ait des fuites au site et que ça contamine la nappe phréatique.

260 Avez-vous l'impression que c'est des problèmes qui mobiliseraient autant les gens soit d'Hébertville-Station ou de Saint-Bruno que ça a pu être le cas à L'Ascension où là, les citoyens étaient directement touchés?

PAR M. GILLES LACHANCE:

265 Bien, le problème de L'Ascension, à mon avis, le mal est fait, le site est construit. Il y a une cellule qui est en place. Si on ne remplit pas cette cellule-là de déchets, on va la remplir, on va devoir la remplir d'autre chose, sinon ça va faire un lac.

270 Je ne prêche pas pour que le site de L'Ascension soit utilisé ad vitam aeternam, mais je demanderais qu'on utilise un délai supplémentaire pour trouver une autre technologie que l'enfouissement.

275 Mon objectif n'est pas de continuer à utiliser le site de L'Ascension pour des dizaines d'années, tout simplement se donner quelques années pour mettre en place une usine qui ferait un traitement plus approprié des déchets.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

Et vous la voyez où, cette usine?

PAR M. GILLES LACHANCE:

280

Bien, selon les promoteurs, ces usines-là peuvent aller dans des parcs industriels. Ça ne crée pas de rejet, puis ça n'incommoder pas les voisins. C'est des usines qui sont dans des bâtiments fermés, puis ça peut aller dans un parc industriel.

285

On peut réutiliser les sous-produits, soit de l'énergie ou les sous-produits de ces usines de traitement là. C'est des valeurs ajoutées pour l'avenir.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

290

Est-ce que vous avez déjà visité le site de L'Ascension?

PAR M. GILLES LACHANCE:

295

Oui, je suis allé le visiter lors de la première partie des audiences.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

300

D'accord. Si j'ai bien compris, il restait de la place pour combien de cellules, vous rappelez-vous de ça?

PAR M. GILLES LACHANCE:

305

Bien, je sais qu'il y a une cellule qui était prête, mais je ne sais pas, je croirais qu'il y a de la place encore pour quelques cellules.

J'ai vu la nouvelle cellule qui a été mise en place l'an passé, qui est tout à fait vide, qui était vide au moment où on est allé fin avril.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

310

OK. Je vais vous poser une dernière question.

315

La principale source des lixiviats qui pourraient s'écouler d'un site, advenant que toutes les précautions prises flanchent une après l'autre, ce serait probablement de retirer les matières putrescibles, ce qu'on appelle les matières organiques putrescibles, tout ce qui peut se décomposer; et si dans ce site-là, on arrivait à retirer, à soixante-dix (70 %), quatre-vingts pour cent (80 %), quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) les matières putrescibles, avez-vous l'impression que le

risque que vous craignez serait réduit, je dirais, à la source? Parce qu'à ce moment-là, on rentrerait dans le site essentiellement des matières non putrescibles, non décomposables.

320

PAR M. GILLES LACHANCE:

Bien, à mon avis, il y a toutes sortes de produits chimiques qui circulent dans les poubelles, qui sont autre chose que des matériaux compostables, soit des pelures de patate, là. Il y a des antibiotiques qui peuvent se jeter, il y a des piles qui se jettent, c'est ces produits chimiques là qui m'inquiètent plus que le jus du putrescible, là.

325

C'est beaucoup plus dommageable et beaucoup plus persistant dans l'environnement que la décomposition de la pelouse et des pelures de patate, là!

330

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

D'accord. Voilà, j'ai terminé pour mes questions.

335

Écoutez, je vous remercie de votre collaboration, et on va prendre en considération votre opinion et vos commentaires. Je vous remercie.

PAR M. GILLES LACHANCE:

340

Merci.

3R SYNERGIE

345

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

J'appellerais monsieur Charles Moreau de 3R Synergie.

350

Alors monsieur Moreau, j'ai compris que vous voulez nous faire une présentation en partie sur écran?

PAR M. CHARLES MOREAU:

355

Effectivement, en deux (2) temps.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

360 En deux (2) temps, d'accord. Alors vous avez le même temps que tous les autres participants, une quinzaine de minutes.

Pouvez-vous nous préciser peut-être dans un premier temps votre fonction et le pourquoi de votre présence?

365 **PAR M. CHARLES MOREAU:**

Effectivement, mon nom est Charles Moreau, je suis président de 3R Synergie. Je travaille dans le domaine de l'environnement depuis vingt (20) ans, vingt et un (21) ans même prochainement.

370 Je suis spécialiste au niveau des technologies qui peuvent apporter des solutions durables et du développement économique durable, et c'est un peu le but de mon propos aujourd'hui. C'est de montrer qu'est-ce qui existe autre que de faire de l'enfouissement de déchets ou de ce que moi, j'appelle de l'entreposage de déchets, parce qu'un jour ou l'autre, tôt ou tard, ces déchets-là, on devra y faire face, et on devra traiter ces déchets-là.

375 C'est la façon que moi j'envisage les choses. Pour moi, les matières résiduelles ne constituent pas un problème dans la mesure où on a une technologie adéquate, je parle bien d'une technologie de traitement et non pas d'entreposage pour y faire face.

380 Et ce dont il est question ici dans le film, c'est effectivement une démarche qui a été entreprise par la Communauté métropolitaine de Montréal, en juin 2008, qui se posait exactement les mêmes questions que la Régie ici, à savoir qu'est-ce qui est le mieux à faire avec nos déchets, est-ce qu'on peut envisager d'autres solutions que l'enfouissement à Lachenaie, à l'époque, c'était la grosse considération!

385 Donc ils se sont organisés, le président de la CMM a organisé une mission au Japon, de telle sorte que vingt-trois (23) représentants, des élus, des directeurs généraux et autres représentants municipaux qui se sont déplacés au Japon pour voir des procédés en utilisation commerciale, le procédé de gazéification à haute température et d'autres types de procédés de gazéification existants et utilisés au Japon de façon courante.

390 Dans le cas présent, celle qu'on va voir, la technologie de Thermoselect est utilisée depuis quatorze (14) ans maintenant à grande échelle.

395

Il y a deux mille tonnes (2000 t) de déchets par jour qui sont actuellement traitées par sept (7) usines existantes et essentiellement, je viens porter à la lumière de la Commission l'existence d'une telle technologie.

400 D'autre part, également vous informer que depuis le 21 mars, on a dévoilé publiquement notre projet d'installation d'une première usine en Amérique utilisant la technologie Thermostelect à Bécancour, et on est tout à fait intéressé à faire de même ici et de solutionner définitivement le problème et de faire en sorte que ce problème-là devienne une opportunité économique et de développement économique.

405 Je vous inviterais à regarder un peu la démarche que la CMM a faite, ainsi qu'un bout qui explique la technologie de Thermostelect qui suit immédiatement le bout de film qui a été réalisé par Radio-Canada et également LCN, que l'on a combiné avec un bout de technologie.

410 **PRÉSENTATION D'UN VIDÉO**

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

415 Monsieur Moreau, est-ce que vous voulez compléter d'autres explications ou si je peux vous poser des questions maintenant?

PAR M. CHARLES MOREAU:

420 En fait, j'avais deux (2) schémas pour illustrer un petit peu et expliquer la technologie, puis peut-être en même temps répondre à certaines questions que vous pourriez avoir. C'est plus facile de se comprendre.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

425 Allez-y.

PAR M. CHARLES MOREAU:

430 Donc ici, on a un résumé sous forme schématique du procédé. Donc à gauche, on a finalement l'entrée de déchets. Je vous ferai remarquer qu'actuellement, en 2011, il y a eu environ sept millions de tonnes (7 M t) de déchets ultimes qui ont été enfouies.

435 Donc on vient pas ici remplacer le recyclage ou les efforts de biométhanisation, mais on vient compléter ces efforts-là en traitant les déchets ultimes et en permettant à ce que ces déchets-là deviennent une source de profit éventuellement pour la société, à savoir la création d'un gaz de

synthèse et de d'autres sous-produits qui sont tous réutilisables à cent pour cent (100 %), sans enfouissement aucun.

440 C'est la seule technologie au monde qu'il y a actuellement, qui réussit à l'échelle commerciale à faire ce niveau de performance là avec des déchets ultimes.

Et ça peut être des déchets autant "commerciaux", de source industrielle que domestique, séparément ou mêlés ensemble.

445 Actuellement, chacune de ces situations-là existe en ce moment et peut être vue au Japon, dans des usines existantes à l'échelle commerciale.

450 Donc essentiellement, le procédé Thermoselect permet de rendre un problème en une occasion d'affaire, puis une occasion finalement positive pour notre société, à savoir que les matières résiduelles deviennent des matières premières utilisées pour le bien-être de la société, plutôt que de créer de la pollution dans un site d'enfouissement.

455 Parce qu'effectivement, quand on choisit de faire un site d'enfouissement, on détermine, puis c'est correct, c'est réglementaire je suis d'accord, par contre, en termes de société, on détermine à ce moment-là que ce terrain-là, on a le droit de le contaminer selon certains paramètres. Et nous, notre position, c'est de savoir, dans la mesure où il existe des technologies éprouvées commercialement qui peuvent être mises en opération, c'est tout à fait, à mes yeux à moi, archaïque de continuer à faire de l'enfouissement ici au Québec et partout d'ailleurs dans le monde.

460

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

465 Est-ce que vous incluez les matières organiques putrescibles dans ce processus ou s'ils sont séparés avant?

PAR M. CHARLES MOREAU:

470 Actuellement, on prend les déchets tels qu'ils arrivent, c'est-à-dire sans prétraitement. Donc on peut les recevoir séparément ou pas.

Le deuxième schéma va vous expliquer un petit peu la façon que nous, on envisage d'introduire cette technologie-là au niveau de la société. Si vous me permettez, je vais juste passer immédiatement à l'autre schéma, parce qu'on n'a pas beaucoup de temps.

475 Donc essentiellement, ce que l'on vient faire, c'est compléter les efforts, comme je le disais tantôt. Donc on a les déchets ultimes en haut complètement à gauche, donc ici.

480 Ici, on a la poubelle de déchets ultimes, c'est-à-dire qu'on a environ sept millions de tonnes (7 M t) qui ont été enfouies en 2011. Essentiellement, cette poubelle-là contient à peu près ce volume-là. Évidemment, elle va réduire avec les efforts futurs de biométhanisation, et on espère que ça aura un vif succès.

485 Mais essentiellement, la réalité nous montre, avec les efforts de recyclage comme témoins, que, bon, après vingt-cinq-trente (25-30) ans, on a à peu près le mi-chemin parcouru au niveau du recyclage, donc il est susceptible que la biométhanisation ne réussisse pas à cent pour cent (100 %). Donc il va toujours y avoir une partie organique dans les déchets ultimes.

490 Et on doit s'adresser à cette situation-là et, en tant que société, se munir des meilleures technologies les plus flexibles qui permettent de faire face à toutes les avenues possibles en termes de types de déchets qui sont actuellement enfouis.

495 Donc essentiellement, juste faire une image! En fait, faire de l'enfouissement, pour nous, c'est le contraire d'exploiter une mine. On va dans le Grand Nord exploiter des mines, chercher les matières premières à grands frais, alors qu'on a des matières premières disponibles ici sous la main, puis on se propose de les enfouir, puis de payer pour les enfouir, ce qui ne fait, à nos yeux à nous, absolument aucun sens.

500 Donc essentiellement, on vient compléter les efforts existants, puis on vient faire en sorte que finalement, en bout de piste, la société se munisse d'un outil qui permette de lui garantir à cent pour cent (100 %) que les effets de serre ne seront plus produits dans les sites d'enfouissement. Parce qu'effectivement, c'est une des préoccupations gouvernementales importantes par le programme de biométhanisation.

505 Mais chose certaine, aucun spécialiste de la chose qui un tant soit peu connaît le dossier va se commettre à dire qu'actuellement, en 2020, il n'y en aura plus de déchets putrescibles dans un site d'enfouissement au Québec. D'ailleurs, il y a aucun pays dans le monde qui a réussi à faire ça jusqu'à date.

510 **PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:**

 Une question! Vous disiez dans la diapositive précédente, un centre Thermostelect traite trois cent mille tonnes (300 000 t) par an.

PAR M. CHARLES MOREAU:

515

C'est un exemple.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

520

Oui.

PAR M. CHARLES MOREAU:

525

On peut en traiter moins.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

530

Dans une région comme ici, on parle de cinquante (50 000 t) à soixante mille tonnes (60 000 t). Si on ajoutait tous les déchets du Lac-Saint-Jean, là, comme ordre de grandeur, je dirais quatre-vingt-dix mille (90 000 t) de plus, mais disons que ça ferait cent quarante-cent cinquante mille tonnes (140 000 t-150 000 t), j'imagine qu'aussi peu de déchets dans une installation pareille, ça devrait augmenter les coûts de revient par tonne, parce que ça serait pas assez pour un équipement pareil?

535

PAR M. CHARLES MOREAU:

Effectivement, vous avez raison, si on avait par exemple juste cinquante mille tonnes (50 000 t) à gérer, ça coûterait plus cher.

540

Mais la réalité que j'ai essayé de vous communiquer tantôt, c'est qu'on ne s'adresse pas uniquement aux déchets domestiques. Il faut élargir les horizons. On s'adresse également aux déchets industriels.

545

À ce que je sache, Alcan par exemple a des déchets dangereux de très grandes quantités, même d'accumulées, et ce type de procédé là permet aussi et en même temps de traiter des déchets industriels.

550

Donc là, en termes de volume, grosso modo, on vient de doubler le volume existant avec les déchets industriels, et très certainement donner l'opportunité à des industries de pouvoir gérer des déchets de toutes sortes qui sont difficilement actuellement gérables localement et qui sont envoyés à l'extérieur même de la province, puis souvent du pays, parce que ce sont des matières dangereuses qui ne trouvent pas preneur ici parce qu'il y a aucune facilité qui permet de les traiter.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

555

Quelle source d'énergie vous utilisez?

PAR M. CHARLES MOREAU:

560

Du gaz naturel, électricité. Ça pourrait être du propane à la limite s'il n'y a pas de gaz naturel à proximité.

Donc il y a plusieurs variantes possibles.

565

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

Quel est le pourcentage d'efficacité globale? C'est-à-dire que vous utilisez une somme d'énergie, vous en ressortez, le bilan, c'est quoi en termes d'efficacité globale au plan énergétique?

570

PAR M. CHARLES MOREAU:

Actuellement, l'efficacité de Chiba est de soixante-deux pour cent (62 %).

575

Pour vous donner un exemple, en termes de quantité d'énergie qui ressort d'une usine telle que celle qu'on va mettre à Bécancour, on parle de cent trente et un mégawatts (131 MW) d'énergie.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

580

Qu'est-ce que vous voulez dire par soixante-deux pour cent (62%)?

PAR M. CHARLES MOREAU:

585

En fait, je pourrais vous fournir un document scientifique qui est de source externe...

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

590

Répondez simplement. Ça veut dire que sur cent (100) unités, vous en récupérez soixante (60)?

PAR M. CHARLES MOREAU:

Sur l'ensemble de l'énergie contenue dans les déchets, il y a soixante-deux pour cent (62 %) qui ressort puis qui est utilisé à des fins utiles.

595

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

D'accord.

600

PAR M. CHARLES MOREAU:

Hors de notre propre usage. Parce qu'effectivement, on regarde le bilan, comme vous le mentionniez tantôt, en termes de bilan net, une partie de l'énergie qui est contenue dans les déchets est utilisée pour des fins justement du procédé.

605

Effectivement, la première partie, lorsqu'on parle – en fait, je voudrais pas rentrer trop dans le jargon – mais la partie pyrolyse, la première section du procédé, essentiellement l'ensemble de l'énergie utilisée là est notre propre énergie que l'on utilise pour effectivement faire la première partie de combustion des déchets.

610

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

Mais le bilan net, vous sortez de l'énergie, il y a un gain?

615

PAR M. CHARLES MOREAU:

Oui, il y a un excédent.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

620

À la fin, un excédent?

PAR M. CHARLES MOREAU:

625

Très volumineux. L'usine de Bécancour aura cent trente et un mégawatts (131 MW) d'énergie disponible, cinquante-sept (57 MW) qui se séparent en deux (2), cinquante-sept mégawatts (57 MW) d'énergie sous forme de gaz de synthèse réutilisable et soixante-quinze (75 MW) sous forme d'eau chaude.

630 L'eau chaude peut être utilisée dans des applications proches, à proximité de l'usine, pour
faire des serres, comme par exemple soixante-quinze mégawatts (75 MW) de chaleur à Bécancour
pourraient être utilisés pour faire l'équivalent de soixante (60) terrains de football de serre, et les
chauffer à l'année, même si c'est pas nécessaire. Mais en termes de quantités et d'images, c'est
pour vous dire jusqu'à quel point il y a des grosses quantités d'énergie disponibles.

635 Donc on va évidemment chercher à maximiser l'usage de l'énergie contenue dans les
déchets et de l'énergie issue du procédé pour faire en sorte que l'efficacité soit la plus élevée
possible.

640 Soit dit en passant, soixante-deux pour cent (62 %), c'est excessivement élevé.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

645 Mais pour vous, est-ce qu'il est mieux, je comprends de votre logique, est-ce qu'il est mieux
de sortir de l'énergie de ces déchets ou, avant de les mettre là-dedans, en sortir le maximum pour
des fins de recyclage, que ce soit de la matière organique pour en faire du compost qui retourne à
la terre ou toutes les matières qui peuvent être réutilisées, ça réduit sensiblement le volume de
déchets en bout de ligne, si on fait le maximum des deux (2) côtés?

650 **PAR M. CHARLES MOREAU:**

Je vais vous répondre à votre question en deux (2) temps. La première partie de réponse
est celle-ci! Actuellement, une analyse de cycle de vie a été faite concernant la gazéification
versus l'incinération versus l'enfouissement.

655 Alors le CIRAIQ à Montréal, c'est un site qui est disponible, qui est sur le Net, qui démontre
que la gazéification est plus souhaitable que toutes les autres, que les deux (2) autres.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

660 Que l'enfouissement?

PAR M. CHARLES MOREAU:

665 Que l'enfouissement des déchets et que l'incinération des déchets.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

Bon d'accord.

670 **PAR M. CHARLES MOREAU:**

Deuxièmement!

675 **PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:**

Vous ne dites pas que c'est mieux que le recyclage et la réutilisation?

680 **PAR M. CHARLES MOREAU:**

Non, non, c'est une partie.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

685 D'accord, c'est ça que je veux comprendre.

PAR M. CHARLES MOREAU:

La partie A de la réponse. La partie B s'en vient!

690 La partie B est la suivante! À la lumière des résultats que l'on a en ce moment, à savoir que, par exemple, en 2011, on a eu cent vingt mille tonnes (120 000 t) de matières plastique qui ont été enfouies. Impossibilité de les recycler, soit à cause des problèmes financiers liés au recyclage ou, dans certains cas, des problèmes carrément techniques qui empêchent de le faire.

695 Nous, notre vision des choses et, comme encore là, je disais tantôt, on vient compléter les efforts de recyclage, donc tout ce qui n'est pas recyclé va être valorisé au point de vue énergie et, à tout le moins, on va la rendre, cette énergie-là, disponible pour des fins utiles.

700 Essentiellement, c'est ça que notre discours est, c'est-à-dire à savoir qu'on vient compléter les efforts que des citoyens font depuis trente (30) ans, puis on vient leur dire, écoutez, on va venir en support de ce que vous avez fait comme travail, pour faire en sorte qu'on n'ait plus besoin d'enfouir aucune matière qui pourrait être utile pour la société.

705 Donc c'est essentiellement ça que l'on fait. Donc qu'est-ce qui est le plus souhaitable, bien, moi, ce que je pense, faire de l'enfouissement de matières premières, c'est un non-sens total. En plus, payer pour faire ça, c'est encore davantage, à mes yeux à moi, inacceptable.

Donc je pense que toute matière qui est résiduelle, en fait, on doit la rendre utilisable pour la société sous une forme ou une autre.

710 Vous avez ici un exemple d'agrégat qui est issu du procédé et qui est un agrégat inerte qui permet, finalement, de faire des constructions, permet de faire des tuiles de patio par exemple comme celles-ci, dont trente pour cent (30 %) de composition est issue de ce granulé vitrifié là.

715 D'ailleurs, une des usines au Japon est construite sur ces agrégats-là qui ont été, suite au traitement des déchets, qui ont été amalgamés avec des blocs de béton, et on a construit un centre de recyclage sur le dessus de ça.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

720 Une usine comme Bécancour, construction et fonctionnement et opération, pour un volume, vous me préciserez qu'est-ce que c'est dans cette région-là, ça donne un coût par tonne de combien?

PAR M. CHARLES MOREAU:

725 Le projet actuellement est sur la table, à savoir que le ministère du Développement économique est en train de l'étudier. Ce que l'on demande, si on prend pour acquis que le support que l'on demande est présent, c'est-à-dire est au rendez-vous, actuellement, le coût va être similaire à ce que ça coûte pour enfouir les déchets à Saint-Étienne-des-Grès, c'est-à-dire
730 soixante-dix dollars la tonne (70 \$/t), pour les déchets domestiques.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

735 Vous avez dit, et ce sera ma dernière question, vous avez dit en tout début, on devra un jour traiter ces déchets qu'on enfouit.

PAR M. CHARLES MOREAU:

740 Tout à fait.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

745 Vous avez raison, parce qu'aux États-Unis, on voit maintenant des entrepreneurs rouvrir les vieux sites et ils considèrent que c'est une mine de ressources. Ça devient rentable de reprendre tous ces déchets et ils disent, un site d'enfouissement, c'est un trésor pour l'avenir.

PAR M. CHARLES MOREAU:

Exact.

750 **PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:**

Ça démolit un peu cette vision, l'image qu'on fait des sites d'enfouissement comme quoi c'est un trou final.

755 Il semble qu'une fois que ça devient inerte, après un certain nombre de décennies, que maintenant, on leur trouve une valeur économique.

760 Est-ce que vous croyez pas que dans la plupart des comparaisons qu'on a faites avec les sites d'enfouissement jusqu'à présent, on a négligé de mettre cette valeur positive des sites d'enfouissement qui est une nouvelle technologie, elle aussi ayant semble-t-il sa valeur?

PAR M. CHARLES MOREAU:

765 Actuellement, ce que vous apportez comme argument est réel. Aux États-Unis, lorsqu'on a des terrains qui sont à proximité de grandes villes et qui ont une très grande valeur, essentiellement la valeur économique du projet repose sur la valeur future du terrain, effectivement, qui est nettoyé, et c'est cet argent-là qui sert ni plus ni moins pour opérer le centre de traitement de déchets à proprement parler.

770 Maintenant, actuellement, on est loin d'une situation comme ça ici. On est loin d'une situation comme ça peu importe où au Québec. Il y a aucun site qui permettrait de faire une telle opération au Québec, loin de là en plus. Il y a pas de valeur économique de terrain, par exemple à Lachenaie, absolument impensable de faire cette logique-là à Lachenaie. Le pied carré ne vaut pas, loin de là, ce que ça coûte pour nettoyer ça.

775 Mes estimés actuellement pour nettoyer un site comme Lachenaie, c'est trois milliards de dollars (3 G\$). Il y a vingt millions de tonnes (20 M t) enfouies en ce moment, alors à cent cinquante dollars la tonne (150 \$/t), c'est ça que ça va coûter pour nettoyer ça.

780 Ça fait qu'on est un petit peu loin du compte. Et il ne faut pas attendre non plus, puis ça, actuellement, ce n'est jamais dit nulle part, mais il ne faut pas attendre d'être dans une situation comme par exemple à Shannon où est-ce qu'on se retrouve avec une nappe phréatique contaminée et pour laquelle il n'y a pas de solution existante en ce moment. Donc il faut pas attendre d'être rendu à cette étape-là avant de se munir de systèmes qui permettent d'éviter ce genre de problèmes là, de problèmes futurs.

785 Donc ça fait pas sens de prendre ce risque-là aujourd'hui, sachant qu'une telle technologie existe.

790 **PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:**

Quand vous dites qu'à Bécancour, on parle de soixante-dix dollars la tonne (70 \$/t), est-ce que ça tient compte de possibles subventions?

795 **PAR M. CHARLES MOREAU:**

Tout à fait.

800 **PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:**

Quel serait le coût à la tonne sans les subventions?

PAR M. CHARLES MOREAU:

805 Bon écoutez, c'est sûr qu'il y a des variations, puis de répondre à une telle question, c'est un petit peu casse-gueule, puis j'aime pas tellement faire de la mathématique de ce genre-là.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

810 Donnez-moi un ordre de grandeur.

PAR M. CHARLES MOREAU:

815 C'est très certainement, on pourrait arriver à refaire des prix de l'ordre de cent dollars la tonne (100 \$/t), si c'était juste des déchets domestiques, là, ce qui n'est pas le cas.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

820 D'accord.

PAR M. CHARLES MOREAU:

825 Quand on parle de gérer les déchets industriels qui coûtent quatre cents (400 \$/t), cinq cents dollars la tonne (500 \$/t), parce qu'on les envoie en Ontario dans un site à Sarnia, puis qu'on peut espérer aller chercher facilement deux cent cinquante dollars la tonne (250 \$/t) par ces industriels-là, on vient finalement améliorer, si vous voulez, entre guillemets, la moyenne et permettre finalement d'avoir un prix plus accessible.

C'est le côté aussi de pouvoir mélanger déchets industriels et déchets domestiques.

830 Donc si on fait cette démarche, on peut facilement espérer faire un coût même inférieur à cent dollars la tonne (100 \$/t) pour les déchets domestiques et supérieur pour les déchets industriels dits dangereux qu'on peut traiter par cette technologie-là, pour arriver avec une moyenne.

835 **PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:**

 Et à ce moment-là, on parle des coûts que vous me citez, on parle à peu près de quel tonnage de traitement?

840 **PAR M. CHARLES MOREAU:**

 Bien là, on parlait de l'exemple de Bécancour. À Bécancour, il y a trois cent mille tonnes (300 000 t) de déchets qui vont être traitées. Là-dedans, il y a des déchets dits domestiques, environ, de mémoire, deux cent vingt-cinq mille tonnes (225 000 t) et soixante-quinze mille tonnes (75 000 t) de déchets industriels a-t-on dit dangereux au sens du règlement.

 Donc essentiellement, avec cette formulation-là, on arrive avec des supports gouvernementaux à faire un prix d'accès de soixante-dix dollars la tonne (70 \$/t).

850 Une chose qui est à préciser aussi, c'est que dans le cas présent, lorsqu'on parle de technologie de gazéification comme celle de Thermoselect, ils n'utilisent aucun enfouissement, on fait de la valorisation énergétique au sens du ministère de l'Environnement, qui n'est pas sujet à redevance de vingt dollars et quatre-vingt-onze (20,91 \$/t).

855 Donc ça aussi, ça rentre dans la balance, à savoir le prix réel payé par la municipalité à soixante-dix dollars (70 \$/t) pour faire de l'enfouissement. Son vrai prix, à la fin de l'année, après redevance, c'est quatre-vingt-onze dollars (91 \$/t), quatre-vingt-dix dollars et quatre-vingt-onze (90,91 \$/t).

860 Donc la vérité, c'est ça aussi.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

 D'accord.

865

PAR M. CHARLES MOREAU:

 Et puis nous, on prétend, dans l'ensemble du portrait, si on regarde actuellement faire de l'enfouissement versus la proposition que nous, on met sur la table, ce que nous on propose, c'est

870 au bas mot cinquante pour cent (50 %) inférieur en coût réel que de faire de l'entreposage temporaire et du nettoyage de site plus tard.

Et puis encore une fois, sans que le risque inhérent à l'enfouissement soit présent. On a aucune cheminée puis aucun réseau d'égouts dans cette usine-là, donc vraiment zéro impact sur l'environnement d'aucune nature que ce soit.

875

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

Mais là, c'est vraiment ma dernière avant de vous remercier! Est-ce que votre usine qu'on a vue, votre projet avec trois cent mille tonnes (300 000 t), est-ce que c'est votre plus petite unité?

880

PAR M. CHARLES MOREAU:

Non. En fait, on fonctionne avec des lignes de cent mille tonnes (100 000 t). On pourrait faire une usine de deux cent mille tonnes (200 000 t) ici avec plaisir, et sans l'ombre d'un doute ça pourrait être très rentable, et on est tout à fait intéressé à y mettre l'argent nécessaire pour faire en sorte qu'on puisse passer en des modes de traitement des années 2013.

885

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

Monsieur Moreau, je vous remercie, c'était fort intéressant.

890

PAR M. CHARLES MOREAU:

Merci de votre attention puis de m'avoir permis de parler de ce sujet-là avec vous.

895

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

Merci et bonsoir.

900

PAUL MORIN

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

905

J'appellerai un troisième intervenant, monsieur Paul Morin.

PAR M. PAUL MORIN:

910

Bonjour monsieur le Président.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

915

Bonsoir monsieur Morin. Je trouve ça extraordinaire maintenant, je vous reconnais tous au fur et à mesure quand vous arrivez un après l'autre au micro!

Alors votre mémoire, je pense que ça prendrait plus que quinze (15) minutes pour le lire, voulez-vous nous en lire des sections, un résumé, comment vous pensez procéder?

920

PAR M. PAUL MORIN:

Je vais tout simplement à certains endroits donner des titres, de sorte que c'est des sujets qui ont déjà été abordés, soit en première partie des audiences, ainsi de suite, de sorte que je vais essayer de pas faire de redondance et d'entrer dans le temps.

925

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

Je vous laisse aller, vous avez quinze (15) minutes.

930

PAR M. PAUL MORIN:

Bien, disons que je suis ici d'abord, j'étais déjà, dans les années quatre-vingt, opposé à la construction du site à L'Ascension.

935

C'était les belles années, c'était les années où les élus municipaux avaient le droit de parole, même s'ils n'étaient pas soit à la présidence ou à la gestion de documents. De sorte qu'en réalité, c'est un peu différent d'aujourd'hui où il y a un porte-parole officiel et où tout le monde se tait et ne se manifeste pas.

940

J'ai l'impression d'assister au jour de la marmotte, parce que dans ce temps-là, c'est que les ministères et les élus étaient tous très favorables au développement du site de L'Ascension.

Les groupes environnementaux étaient muets, ils mordent pas la main qui les nourrit sans doute, et les citoyens, normalement, étaient indifférents.

945

Donc il y a trente (30) ans, ça s'est passé de cette façon-là. Et puis il y avait quelques opposants qui, de façon empirique, parce qu'on n'est pas des spécialistes, s'opposaient en se

950 disant, bien, on est dans la nappe phréatique, on est près du Péribonka, je pense qu'on se dirige vers une catastrophe.

On a eu raison trente (30) ans plus tard, mais disons que c'est malheureux.

955 Je vais commencer ma présentation.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Depuis déjà six (6) ans...")

FIN DE LA LECTURE (Page 3, 1^{re} ligne, fin, "... le 31 décembre 2013.")

960 Le choix du site, j'y reviens, même si j'en ai parlé dans les premières parties, parce que je pense qu'il faut établir des choses, et ça va introduire un nouvel aspect.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Suite à deux (2) études...")

965 **FIN DE LA LECTURE (Page 4, 1^{er} paragraphe, dernière ligne, "... dans les études.")**

Maintenant, la modification du zonage, je vais passer la lecture, parce que tout simplement, c'est pour vous indiquer que la consultation a eu lieu après la décision prise par la MRC.

970 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, "Au sujet de...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 5, avant-dernier paragraphe, dernière ligne, "... de ces résolutions.")

975 Là, j'ai un petit ajout! Pour ajouter l'insulte à l'injure, le président Boily indiquait, lors de la première partie des audiences, qu'il avait dû faire rapidement ses études pour répondre aux interrogations du comité de liaison. Malheureusement, le comité de liaison n'existait pas encore à ce moment-là.

980 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, "De plus, la RMR...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 6, 1^{er} paragraphe, dernière ligne, "... l'étude d'impact.")

985 Un petit ajout! Cette étude de complaisance ne retient que quelques critères pour démontrer que le TPI est un choix valable. En termes de détournement de sens, on a déjà vu plus subtil.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Encore le 19 mars...")

FIN DE LA LECTURE (Page 6, dernière ligne, "... à notre questionnaire.")

990

Maintenant, on a recherché des alternatives. Je sauterai ces choses-là.

On a proposé comme alternative L'Ascension, on en a discuté tout à l'heure.

995

On a également proposé comme alternative intéressante la régionalisation, donc de se regrouper régionalement pour disposer de nos ordures ménagères.

1000

On a parlé également du traitement thermique, mais chaque fois qu'on abordait le sujet, le promoteur nous indiquait que c'était absolument inefficace et nous cachait également le rapport, c'est Dessau, sur ce dossier-là. Puis même si Dessau était, semble-t-il, d'après ce qu'on a vu, dans la première partie des audiences, favorable à ce traitement thermique là.

De sorte que finalement, par rapport à ce dossier-là, je pense qu'on a été berné.

1005

Une autre alternative qu'on a envisagé de façon sérieuse, c'était le LES de Larouche, parce que géographiquement, il est situé dans le centre de masse, tout près de la région, et ça pouvait constituer, au niveau économique et environnemental, et créer une masse stratégique de déchets pour que ça devienne moins cher pour l'ensemble de la région.

1010

Cependant, ces dossiers-là ont été tassés du revers de la main, même si on pensait pouvoir, en tout cas, là-dedans, enlever l'espèce d'esprit de clocher maladif qu'il y a entre les deux (2) régions. Deux (2) régions, j'indique la région du Saguenay et la région du Lac-Saint-Jean.

1015

Une autre tuile, en tout cas, quelque chose, au niveau démocratique, qui nous a réellement déplu, c'est la recevabilité elle-même de l'étude d'impact. L'étude d'impact qui, à notre sens, était tout simplement un rapport bâclé, parce qu'il était pas prêt, il y avait plein de trous. On ne pourrait citer que quelques exemples.

1020

C'est que la voie d'accès ne faisait pas partie de l'étude d'impact déposée. L'aménagement, la configuration géométrique du site non plus n'y était pas.

Il n'y avait pas d'étude hydrologique, et l'étude hydrologique n'est toujours pas déposée.

1025

De sorte qu'à ce moment-là, lorsqu'on a, à notre avis, pris une décision politique de déposer ce dossier-là, de demander au BAPE de faire l'étude, d'une étude qui n'était pas complète, à ce moment-là, je pense qu'on a strictement voulu respecter des délais, tant pour la Régie des matières résiduelles qui, à ce moment-là, n'avait que son seul argument que le 31 décembre 2013 est la date butoir.

1030 Le chemin d'accès maintenant! C'est que sur le chemin d'accès, en tout cas dans mes mots, parce que je lirai pas le texte, le chemin d'accès a été conçu en indiquant, dans la première partie des audiences que ce chemin d'accès là avait été fait à la demande des citoyens pour l'éloigner des résidences, donc pour avoir un moindre impact auprès de ces citoyens-là.

1035 Bien nous, en tout cas, on achète cette idée-là, on trouvait ça intéressant, sauf que les citoyens, ce qu'ils avaient proposé, c'est que la voie d'accès ait lieu du côté d'Hébertville-Station. Ça aurait un moindre impact auprès des citoyens et un coût économique beaucoup moindre de passer par ce chemin-là.

1040 Cependant, ce dont on s'est aperçu, c'est que la municipalité de Saint-Bruno tenait beaucoup à avoir la voie d'accès sur son chemin pour s'être négociée par la suite, et on l'a vu dans les résolutions mêmes de la municipalité, s'être négociée des redevances annuelles intéressantes auprès de la Régie des matières résiduelles et de plus, se construisait ou se faisait construire par le fait même une voie d'accès pour son futur site de villégiature auprès du deuxième lac d'aqueduc, le lac de Saint-Bruno.

1045 De sorte que finalement, Saint-Bruno, en tout cas, nous, on trouve que, en tout cas, si c'est pas par félonie, ça y ressemble dangereusement, recevait le beurre et l'argent du beurre par le fait même de la construction de cette voie d'accès là dans le secteur de Larouche.

1050 Le site lui-même, les milieux humides, je pense qu'on en a parlé tout à l'heure. En tout cas, le site est construit sur trois (3) milieux humides.

1055 Les mesures compensatoires supposément seront les lacs dits d'aqueduc qu'on va préserver avec une bande riveraine pour le lac qui est situé à Hébertville-Station, et celui de Saint-Bruno, bien, lui, à toutes fins pratiques va disparaître, et non seulement va disparaître comme mesure compensatoire, mais également va ajouter à la pression sur le ruisseau Sans Nom, parce qu'il y aura possiblement une quarantaine de résidences autour de ce lac-là.

1060 De sorte que finalement, la poudre aux yeux des mesures compensatoires pour les milieux humides situés sur le site, c'est de la poudre aux yeux tout simplement.

1065 La nappe phréatique maintenant! Les cellules, suite au dynamitage de jusqu'à quatre mètres (4 m) de roc, le site va se retrouver sous la nappe phréatique. Parce que sur cette montagne-là, la nappe phréatique est apparente, parce que c'est un marais évidemment, de sorte que finalement, on trouve que c'est une aberration de construire ce site-là sous la nappe phréatique.

1070

Les membranes, on l'a cité tout à l'heure, en tout cas, notre seule sécurité, ce sera des membranes garanties pour vingt (20) ans, des membranes de quelques millimètres. En tout cas, on a quelques appréhensions de ce côté-là.

1075

Sur les affleurements rocheux, le promoteur a indiqué qu'il placerait quinze centimètres (15 cm) d'agrégat au-dessus des affleurements rocheux.

Dans la réglementation préalable, le ministère exigeait un virgule cinq mètre (1,5 m) d'agrégat au-dessus des affleurements rocheux, par mesure sécuritaire.

1080

Et nous, on se dit ceci, si cette zone tampon là était nécessaire il y a deux (2) ans déjà ou trois (3) ans, pourquoi ça ne l'est plus maintenant? Parce que c'est pas nécessairement parce que ce n'est plus réglementaire, à notre avis, que ce n'est pas nécessaire.

1085

Les sablières, on en a parlé dans la première partie des audiences, la distance des sablières, à notre avis, est grande. Ça ajoute à la production de gaz à effet de serre. C'est au moins à douze kilomètres (12 km).

1090

Le ruisseau récepteur maintenant! C'est un ruisseau intermittent qui va capter ces rejets de lixiviats là et puis à notre avis, c'est GENIVAR lui-même qui nous disait dans son étude qu'il fallait éviter les cours d'eau, il fallait favoriser les cours d'eau à fort débit et éviter les cours d'eau à usage récréatif et les frayères. De sorte que finalement, bien, c'est ce qu'on rencontre dans ce petit ruisseau là.

1095

Les murs de soutènement! Nous, on a beaucoup de questionnement là-dessus, parce qu'on devrait s'en remettre, à notre avis, à la réglementation sur les mines pour construire les digues pour retenir le lixiviat dans la base des cellules qui auront quand même trente-quatre mètres (34 m), une centaine de pieds de haut, de sorte que les pressions latérales étant à notre avis assez fortes, je pense qu'on devrait prendre toutes les mesures nécessaires pour être sûr que ces digues-là ne rompent pas.

1100

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

1105

Je voudrais vous signaler que vos quinze (15) minutes sont écoulées. Est-ce que vous pourriez peut-être ramasser un peu vos conclusions, parce qu'on aurait quand même plusieurs questions à vous poser. Ce serait, je pense, fort intéressant. Nous, on l'a lu, il est fort analysé, et les gens peuvent le trouver sur Internet aussi.

Mais enfin, je vous fais la suggestion. Sinon, on va être obligé de rogner sur nos questions.

PAR M. PAUL MORIN:

1110 Bien, c'est ça. Deux (2) minutes! La gestion du site, nous, on pense qu'un site de cette envergure-là nécessite des connaissances en ingénierie. On pense que ça devrait être géré par au moins un ingénieur, comme ça se fait partout ailleurs.

1115 La ligne d'autorité, la Régie des matières résiduelles, ça fait, paraît-il, époque partout au Québec, mais nous, la ligne d'autorité, on a trouvé ça difficile. On passe de Caïphe à Pilate, on va de la municipalité qui a donné des œufs à la MRC, la MRC s'est tournée vers la RMR, de sorte que lorsqu'on questionne, on nous envoie de Caïphe à Pilate. On n'est jamais à la bonne place et on tourne en rond.

1120 Les mesures d'atténuation! On en a parlé dans la première partie des audiences. Les mesures d'atténuation visaient, nous, à compenser, le principe de base, c'était celui-là, compenser les citoyens qui sont limitrophes au site et ceux qui y résident, de même manière, avec les mêmes montants que la municipalité d'Hébertville-Station.

1125 Donc c'était les gens qui sont de façon linéaire limitrophes au site ou qui ont des habitations à proximité. Donc c'était dans ce sens-là qu'on travaillait sur les mesures d'atténuation.

1130 Et également, pour le contrôle de la faune, elle est nuisible, parce que je veux pas nommer les goélands, on avait proposé de faire toutes ces opérations-là de déversement, de compactage et de recouvrement à l'intérieur d'une bâtisse, comme ça se fait déjà à Laterrière. Et là, ce qu'on a vu, c'est la seule mesure très efficace.

1135 Bon, c'est ça. Bon conclusion, je vais tout simplement vous dire ceci, c'est que ce qu'on a trouvé, c'est que par rapport au promoteur, depuis le début, c'est qu'il y a un aveuglement qui a été démontré par le promoteur. Ils ont très peu répondu à nos questions. Ils ont toujours minimisé nos interventions. Ils ont rarement répondu dans le sens d'avoir une réponse quelconque, pas celle qu'on ne voulait pas, mais il y en avait pas de réponse, bon.

1140 On nous a menti, en tout cas, c'est le mot que je trouve, sur le choix du site, sur les modifications du Règlement de zonage, sur la supposée rentabilité d'un LET, sur les coûts prohibitifs de l'utilisation du site de Larouche, sur la création de nombreux emplois à Hébertville-Station, sur le rejet des alternatives, sur le refus même de considérer la régionalisation, l'entêtement qu'ils ont démontré à même envisager la concertation régionale, l'explosion des coûts du traitement des ordures ménagères, la destruction des milieux humides, la témérité face à l'environnement et l'illégalité dans l'attribution des contrats.

1145

En tout cas, c'en est quelques-unes, de sorte que finalement, on n'est pas désabusé, mais on a encore un peu d'espoir d'infléchir cette décision-là de construire ce site à cet endroit-là.

1150 **PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:**

Merci monsieur Morin. Question: vous dites que vous favorisez une régionalisation dans l'approche des déchets.

1155 La loi définit la région comme étant une MRC. Vous êtes ici en face de trois (3) MRC qui se regroupent, c'est pas déjà une régionalisation qui dépasse même en termes de précédent ce qu'on trouve ailleurs?

PAR M. PAUL MORIN:

1160 Et voilà. Nous, ce qu'on indiquait, c'est que le début de régionalisation qu'il y avait avec les trois (3) MRC, ça a été vendu par la RMR à juste titre où tu avais une économie d'échelle, un volume intéressant de déchets, de sorte qu'on nous disait, si c'est vrai à trois (3), pourquoi ça ne serait pas vrai à quatre (4). Parce qu'il a ajouté à ça la MRC du Fjord et Saguenay.

1165 De sorte que finalement, ça ferait en gros cinq (5) MRC ensemble, de sorte que nous, on s'est dit, si c'est vrai pour trois (3), c'est sûrement vrai pour cinq (5).

1170 De sorte que oui, on est dans ce sens-là directement. Donc c'est la poursuite de la régionalisation.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

1175 Vous faites allusion au comité de liaison. Pouvez-vous nous dire, vous étiez dedans, enfin des représentants des opposants étaient dedans, je sais pas si c'est vous personnellement qui y étiez, qu'est-ce qu'il aurait fallu de plus pour que ce débat sorte, je dirais, du comité et devienne un débat de population?

1180 Il y a quand même une différence ici entre consulter une population et consulter un comité.

Qu'est-ce qu'il aurait fallu de plus, et pourquoi est-ce qu'il a pris fin, il a pas continué jusqu'à aujourd'hui?

PAR M. PAUL MORIN:

1185

Le mandat du comité était effectivement de faire le lien entre le promoteur et les citoyens. De sorte que c'est sûr qu'après coup, quand on regarde ce qui s'est passé, il a pas du tout rempli ce rôle-là.

1190

De sorte que finalement, c'est parce que, je pense, que les positions étaient polarisées dès le départ. C'est qu'il y avait des représentants de nommés par la municipalité, il y en avait nommé par – le comité d'opposition qui avait ces gens, de sorte qu'il y avait, sans parler de noyautage, je pense que le mot serait trop fort, mais il y avait des gens là qui avaient des mandats de leur municipalité pour indiquer que leur position, c'était celle-là.

1195

De sorte que finalement, on n'avait pas une discussion ouverte. C'était plus des représentants qui siégeaient autour de ce comité-là, de sorte que finalement, quand on élaborait certains points, il y avait pas de porte-parole possible de ce comité-là qui pouvait donner aux journalistes et donner à la population la position du comité ou les orientations possibles.

1200

De sorte que les orientations étaient déjà ancrées dans le béton au départ, de sorte que les discussions étaient pas possibles.

Disons que les discussions n'étaient pas très très fortes.

1205

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

Votre opinion, c'était plus un comité d'information ou de consultation? On voulait savoir ce que vous pensiez ou on voulait vous informer d'abord?

1210

PAR M. PAUL MORIN:

Ça a été un excellent comité d'information. Ça, je peux vous dire ça.

1215

Moi, ce que je retiens de ce comité-là, ça a été un comité d'information, parce qu'on recevait de première main les documents produits par les professionnels, de sorte que c'était un excellent comité d'information, mais pas un comité de consultation.

1220

Parce que lorsqu'il y a eu des sujets plus litigieux, c'est qu'il y avait pas de suite ou il y avait peu de retour par rapport à ça. C'était un bon comité d'information, oui.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

1225 Vous mentionnez le rapport Dessau, vous l'interprétez comme étant favorable au traitement thermique.

Avez-vous déjà entendu parler des impacts environnementaux, surtout atmosphériques, des impacts que peuvent provoquer dans l'atmosphère urbaine les traitements thermiques?

1230 Et est-ce que vous savez, voyez-vous, dans le fait de mettons de passer à une filière comme ça, un transfert des impacts d'ici à un autre endroit, ou si c'est une réduction?

1235 C'est tu un transfert d'impacts à un autre endroit ou si c'est une réduction nette qu'on obtiendrait, à votre avis?

PAR M. PAUL MORIN:

1240 Bien moi, je vous dirais qu'en tant que citoyen, c'est qu'il y a des alternatives. Il y a des alternatives à l'enfouissement, bon.

Nous, ce qu'on voulait savoir, est-ce que ces alternatives-là sont applicables ou est-ce qu'on déplace pas le problème, bon. Ce qu'on ne sait pas, parce que je serais vraiment mal à l'aise d'essayer de vous répondre là-dessus, parce que je le sais pas.

1245 Parce qu'antérieurement, je sais qu'on opérait, nous à Alma avant, un incinérateur municipal qui était absolument affreux par rapport aux matières organiques qui s'en échappaient, par rapport au gaz polluant et tout ça, bon. De sorte que c'était les premiers balbutiements, de sorte que finalement, quand il y a eu la décision d'aller à L'Ascension, c'était pour justement en fermer un, un traitement thermique de l'époque.

1250 De sorte que finalement – mais moi, ce qui me chagrine dans ce dossier-là, c'est de ne pas être justement capable de répondre à votre question. C'est que ce dossier-là existe, le rapport Dessau a fait un rapport, de sorte que finalement, il me semble que ce serait pas aberrant de nous l'avoir soumis. On l'aurait discuté, on l'aurait regardé à sa valeur, de sorte que finalement, on le sait pas.

1260 On a découvert, en tout cas personnellement j'ai découvert ce rapport-là lorsqu'on l'a cité ici la dernière fois. Pourtant, nous, par personnes interposées, on en entendait parler. Centrem nous avait approchés, nous indiquait, bien, posez donc des questions. Oui, on posait des questions, mais on n'avait pas de réponse.

De sorte que finalement, c'est ce que je considère par rapport au promoteur. Dans ce secteur-là, ça a été strictement de la désinformation, et je trouve ça très malheureux.

1265 **PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:**

Est-ce que le comité de liaison a essayé d'obtenir des informations sur ce qu'auraient pu être des stratégies alternatives?

1270 **PAR M. PAUL MORIN:**

Oui. Toutes celles que j'ai citées tout à l'heure ont été apportées au comité de liaison. Il y a la régionalisation, il y a le LES de Larouche, il y a le traitement thermique sur lequel on a questionné.

1275 De sorte que finalement, oui, tout ce que j'ai produit dans mon rapport, en réalité, c'est pas du radotage, mais disons qu'on revient à la charge, mais on a apporté tous ces éléments-là au comité de liaison et aux diverses réunions de la Régie des matières résiduelles.

1280 **PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:**

Dans votre mémoire, vous dites à un endroit que les municipalités, les deux (2), Saint-Bruno et Hébertville, et je vous cite "ne reconnaissent même pas comme citoyens les propriétaires des lots forestiers et des résidences secondaires".

1285 Voulez-vous m'expliquer en quoi?

PAR M. PAUL MORIN:

1290 C'est lorsqu'on avait des rencontres municipales, parce qu'au départ, dans notre démarche, on a rencontré les conseils municipaux de chacune de ces municipalités-là pour les sensibiliser, leur faire part de nos appréhensions et tout ça.

1295 De sorte que lorsqu'on intervenait, on se levait dans la salle et on intervenait, et pour ne citer que monsieur Côté, le maire d'Hébertville-Station, lorsqu'on intervenait, il nous indiquait qu'on n'était pas des résidents, OK. Moi, j'avais une résidence secondaire dans ce secteur-là. On n'était pas des citoyens. Il attendait que les citoyens interviennent.

1300 Nous, il nous le disait comme ça, là. De façon antidémocratique, dans la tradition antidémocratique la plus pure, critiquait qu'on n'était pas de vrais citoyens. On était des citoyens de, je sais pas, de seconde zone sans doute, mais que finalement – et ça, il l'a répété pas une

seule fois, à plusieurs rencontres, parce qu'on est allé à quelques réunions. Il nous l'indiquait lui-même.

1305 **PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:**

Techniquement, vous étiez des contribuables?

1310 **PAR M. PAUL MORIN:**

On est des contribuables, c'est sûr. Mais on n'avait pas droit au chapitre.

1315 Et la même chose à Saint-Bruno. Exemple, le président de notre comité qui est monsieur Gagné qui a un lot forestier et une résidence secondaire sur le lot 3 à Saint-Bruno, à un moment donné, a demandé à son maire, monsieur Bouchard, est-ce que je pourrais être représentant du comité, sur ce comité-là, est-ce que je pourrais représenter les citoyens? Il lui a dit non, tu es pas un citoyen de Saint-Bruno.

1320 **PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:**

1325 Vous faites, à un autre endroit dans votre mémoire, vous allez vous en rappeler, je saurais pas vous le citer à la page, mais je pense que de mémoire, on va travailler comme ça, vous parlez à propos des lixiviats, vous dites qu'il y a eu des débordements ou une sorte de surabondance en Gaspésie, est-ce que je peux vous demander votre source là-dessus? Moi, je la voyais pas à prime abord.

PAR M. PAUL MORIN:

1330 Bon, c'est un document qu'on a tiré sur Internet, et puis dans lequel il y a eu...

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

Est-ce que c'est un document déposé devant la Commission?

1335 **PAR M. PAUL MORIN:**

1340 C'est un document, je sais que le directeur général lui-même de, je pense, le directeur général en a fait lui-même mention lors de la première partie des audiences, ou c'est monsieur Simard, en tout cas, je dis ça sous toutes réserves, que là-bas, c'était pas un débordement qu'il y avait eu à Gaspé, mais que finalement, c'était un surplus de lixiviat, qu'ils avaient été obligés de pomper, mais finalement qui avait tout été traité. C'est ce qu'on nous a dit.

1345 Mais dans les journaux de l'endroit, ce qu'on pouvait lire, c'est qu'il y avait eu débordement, et qu'on était allé déverser ce lixiviat à l'aide de bateaux, de gabares, qu'on était allé le déverser dans le fleuve, bon.

1350 Je dis ça sous toutes réserves, parce qu'il semble pas que ça a été le cas. Que ça a été tout simplement un surplus de lixiviat et que ce surplus-là est arrivé dû à des précipitations, ça, c'est factuel, et qu'ils avaient pris comme méthode de calcul, pour savoir la quantité de lixiviat qui est produit dans une cellule, à partir des déchets et des précipitations, que c'était basé sur la méthode HELP, et que cette méthode-là, dans ce cas-là, s'est avérée absolument fautive. Ça n'a pas fonctionné.

1355 C'est pour ça que moi, j'ai posé la question en première partie aussi, s'il y avait pas des risques également ici de débordement ou de surplus. C'est ce que j'en sais.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

1360 OK. Une dernière question. Vous parlez dans votre mémoire d'une explosion des coûts pour l'élimination, je dirais pas la disposition, parce que la disposition, c'est pas ça que ça veut dire. Quand on dispose d'un bon conseiller, on le jette pas, je vois pas pourquoi le mot aurait le sens d'élimination! On va s'entendre que c'est un anglicisme qu'on retrouve malheureusement dans à peu près tous les mémoires.

1365 Ces coûts-là, vous semblez les imputer à la RMR, mais je voudrais savoir dans quelle mesure vous départagez dans cette explosion des coûts les exigences du gouvernement québécois qui dit, évidemment, on fera plus, avec les ordures ménagères, ce qu'on faisait avant.

1370 Et donc il y a quand même là des exigences publiques normatives pour l'ensemble des Québécois qui jouent sur les coûts.

Pouvez-vous me faire un peu la part des choses entre les deux (2), si vous en voyez une ou si vous mettez ça sur le compte principalement de la RMR?

PAR M. PAUL MORIN:

1375 Moi, je pense que la RMR est responsable de la gestion des ordures ménagères, bon. Qu'il y a un contexte politique actuel qui oblige, à compter de 2015 déjà, la disposition des matières putrescibles sous une autre forme de traitement, de sorte qu'il va falloir soit avoir un traitement thermique, soit un compostage, de sorte qu'il faut déjà s'orienter, puis le temps presse, on est en 1380 2013, le temps presse.

De sorte qu'il nous reste deux (2) ans pour se conformer à ces exigences-là qui sont gouvernementales, mais c'est pas le gouvernement qui sera gestionnaire. Ce seront les régies.

1385 À ça, le gouvernement ajoute: Si vous commencez déjà à vous occuper de ce dossier-là, il y a des possibilités de subventions gouvernementales jusqu'à concurrence de. De sorte que finalement, nous, on pense que la Régie, dans ses orientations stratégiques de développement, n'a pas enfourché le bon cheval.

1390 C'est qu'on n'est plus à l'ère de l'enfouissement. Il y en a des sites d'enfouissement existants actuellement, il y en a un à L'Ascension et il y en a un possible à Larouche, de sorte que finalement, je pense que ce sur quoi la Régie aurait dû orienter ses énergies, c'est la conformité avec les nouvelles exigences du ministère.

1395 De sorte que si c'est la construction d'une usine de l'ordre, je le sais pas, de quarante (40 M\$) ou de cinquante millions (50 M\$), plutôt que de se payer un LET à quarante-six millions (46 M\$) et d'y ajouter à très brève échéance un centre de traitement pour ce qui est compostable ou les matières organiques, à ce moment-là, ça veut dire que là, il va y avoir une explosion de coûts.

1400 Ça va être, à mon sens, je pense que le citoyen va devoir se réveiller, parce que ça nous pend au bout du nez et à très brève échéance.

1405 C'est pour ça que je pense que la Régie, dans ce cadre-là, est redevable, parce que c'est pas une cachette, le ministère ne s'est pas caché, il a déjà fait part de ses intentions pour déjà 2015.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

1410 Je pense que vous allez être d'accord avec moi, parce que je dirais, c'est presque un cliché en environnement, en tout cas c'est une vérité en environnement, que c'est toujours mieux de traiter les problèmes à la source qu'en bout de ligne.

1415 Si on réduisait du côté de la RMR les quantités de matières organiques putrescibles dans le site dans les proportions prévues par la loi, ça veut dire que, bon, l'idéal de cent pour cent (100 %) est peut-être un objectif plus qu'une règle, parce que cent pour cent (100 %), c'est assez difficile, mais si on y arrivait à quatre-vingt-cinq pour cent–quatre-vingt-dix pour cent (85 %-90 %), avez-vous l'impression que l'augmentation des coûts que cela supposerait, parce qu'une collecte séparée, c'est des coûts, que c'est la meilleure façon d'attaquer le problème des nuisances?

1420

C'est-à-dire qu'au site d'enfouissement, les nuisances que vous énumérez dans votre mémoire principalement, que ce soit les goélands, les lixiviats, les odeurs, elles dépendent de matières organiques putrescibles.

1425 Et dans la mesure où on s'en va vers un site de déchets ultimes, à plus ou moins grande vitesse, c'est à voir, avez-vous l'impression que ça, c'est une direction qui pourrait rendre beaucoup plus acceptable pour les riverains le fonctionnement d'un site d'enfouissement parce qu'il y aurait moins de transport, ça diminuerait les quantités, enfin, vous voyez les conséquences sur les nuisances.

1430 Quelle est votre vision là-dessus?

PAR M. PAUL MORIN:

1435 Bon, moi, ma vision là-dessus, c'est que je pense que la Régie, dans ce sens-là, fait un très bon ouvrage, OK. L'ouvrage est excellent, de sensibilisation, de sorte que finalement, que le citoyen se conscientise à la source et puis qu'il y en ait de moins en moins de matières résiduelles.

1440 Cependant, on s'aperçoit qu'à l'usage, c'est pas ce qui se produit. On l'a vu d'ailleurs dernièrement encore dans le vidéo, il y a augmentation autant des matières organiques que des matières recyclables.

1445 Moi, je pense que ce sur quoi aurait dû travailler la Régie des matières résiduelles, ce serait d'accentuer justement le travail qu'ils font déjà par rapport aux écocentres, par rapport à tout ce qui peut se recycler, par rapport à tout ce qui peut sortir justement de nos poubelles.

1450 D'abord travailler beaucoup plus sur la sensibilisation des citoyens et, en même temps, de se diriger vers une régionalisation ou un traitement thermique ou autre chose pour justement les matières organiques, plutôt que de mettre les sous à un endroit où ça devrait pas aller.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

Votre conclusion est claire et je vous remercie de votre participation, monsieur Morin.

1455 _____

1460

MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

1465 Le maire de la municipalité de Saint-Bruno, monsieur Réjean Bouchard, ainsi que monsieur Lusinchi, l'urbaniste.

Monsieur le Maire, bonsoir. Monsieur Lusinchi.

1470 Alors allez-y, vous avez quinze (15) minutes, puis on pourrait vous poser quelques questions si vous le voulez bien.

PAR M. RÉJEAN BOUCHARD:

1475 Ça va nous faire plaisir d'y répondre. Donc c'est ma première expérience devant une commission, donc je vais essayer de faire au plus court.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

1480 On est sur le même pied, c'est ma première expérience pour présider une commission.

PAR M. RÉJEAN BOUCHARD:

1485 Donc ça va. En préambule, en toile de fond, je vais tout simplement vous dire qu'il y a une résolution qui a été passée au conseil municipal ce 21 mai pour approuver le dépôt du rapport que vous avez ce soir, que je vais vous présenter. Donc ça a été résolu unanimement, majoritairement, ce document-là.

1490 Je vais vous expliquer tout simplement un petit peu ce que la municipalité est dans les faits et peut-être répondre à plusieurs de vos questions, des interrogations si possible.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "La municipalité...")

FIN DE LA LECTURE (Page 2, 1^{er} paragraphe, 2^e ligne, "... de 2500 habitants.")

1495 On approche même le deux mille sept cents (2700) habitants, avec le développement qu'on subit.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 1^{er} paragraphe, 2^e ligne, "Située au cœur...")

1500

FIN DE LA LECTURE (Page 2, 1^{er} paragraphe, 4^e ligne, "... de la municipalité.")

Elle occupe tout près de quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) de notre territoire; ça représente tout près de cinquante pour cent (50 %) de l'assiette fiscale. Donc c'est prédominant chez nous.

1505

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 1^{er} paragraphe, 4^e ligne, "À cet égard...")

FIN DE LA LECTURE (Page 2, 1^{er} paragraphe, dernière ligne, "... son siège social.")

1510

En 1949, et ça perdure toujours.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Au cours des...")

FIN DE LA LECTURE (Page 4, 1^{er} paragraphe, 5^e ligne, "... de Saint-Bruno...")

1515

On va parler du Rang 9 Sud.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, 1^{er} paragraphe, 5^e ligne, "... ce qu'améliorera...")

1520

FIN DE LA LECTURE (Page 5, dernier paragraphe, fin)

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

1525

Merci monsieur le Maire. Comme première question, je voudrais comprendre. La redevance dont vous avez convenue avec la RMR couvre quels inconvénients?

PAR M. RÉJEAN BOUCHARD:

1530

Bien, dans un premier temps, lorsque la Régie nous a interpellés au sujet des redevances, ça faisait suite à des discussions qu'il y avait eues avec la municipalité voisine d'Hébertville-Station.

1535

Considérant que, de un, on doit obligatoirement avec des protocoles d'entente qui nous permettent d'avoir une belle chimie ou une collégialité entre nous, je sais que la Régie, de même que pour la municipalité d'Hébertville-Station, a jugé bon d'interpeller la municipalité de Saint-Bruno pour ainsi négocier les mêmes avantages ou les inconvénients que l'autre municipalité aurait.

Puisque nous, c'est seulement que le chemin qui va sur le site et non le site.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

1540

Est-ce que vous allez assumer une partie des coûts du chemin?

PAR M. RÉJEAN BOUCHARD:

1545

En aucun temps. La municipalité de Saint-Bruno n'aura à assumer aucun crédit pour la construction ou encore l'entretien du chemin qui est proposé actuellement.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

1550

Donc vous avez une redevance, mais c'est pas une compensation pour des inconvénients que vous avez?

PAR M. RÉJEAN BOUCHARD:

1555

Bien écoutez, cette entente-là n'est pas encore conclue. La Régie des matières résiduelles, en ce moment, est en discussion à savoir combien peut coûter un kilomètre (1 km) de route à entretenir. On vérifie avec les gens du ministère, on vérifie avec ce que ça nous coûte à nos services ici et par la suite, eux font leur propre évaluation à partir de leurs professionnels.

1560

Mais la portion d'entretien ou de la construction du chemin ne fait pas partie de l'avantage ou la redevance que vous faites allusion au départ.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

1565

OK. La route va désenclaver, c'est-à-dire va ouvrir un territoire qui, jusque-là, avait assez peu d'accès, on s'entend là-dessus, c'était assez fermé, sauf peut-être aux VTT et quelques chemins qui menaient à des chalets.

1570

On nous a expliqué, pendant les audiences, que vous entendez développer possiblement le tour du réservoir de l'aqueduc qui est sur votre territoire.

1575

Ça va se solder par une artificialisation croissante du milieu; il va déjà y avoir des impacts environnementaux à cause du LET évidemment, si vous installez un nombre X de chalets autour du réservoir, ça ajoute aux impacts du développement du milieu. Ce milieu sera de moins en moins sauvage, on peut s'entendre là-dessus.

Ce que je voudrais comprendre, c'est que vous avez des redevances en échange de l'implantation du LET, mais je voudrais comprendre pourquoi, au lieu de zoner ce territoire de

1580 conservation en disant, j'ai de l'argent, je vais au moins faire un effort pour minimiser les impacts, vous en profitez pour augmenter les impacts?

Alors je voudrais comprendre quelle est la logique?

PAR M. RÉJEAN BOUCHARD:

1585 Bien écoutez, dans un premier temps, vous comprendrez que suite à l'arrivée du projet d'alimentation en eau souterraine à la municipalité de Saint-Bruno, en collaboration avec les deux (2) autres municipalités, c'est que la société hydrique ou le ministère de l'Environnement nous oblige, en quelque sorte, à lui indiquer les mesures de sécurité autour des trois (3) lacs. Parce que
1590 nous avons trois (3) lacs qui servaient à fournir de l'eau potable à l'ensemble de la population.

Donc actuellement, les normes qu'on nous oblige à respecter, de un, c'est qu'il faut assurer la pérennité de ces infrastructures-là, dan un premier temps.

1595 En second lieu, c'est qu'à la fin, l'impact qui est le plus grand, c'est que par la suite, il faut, au même niveau qu'un barrage d'Hydro-Québec ou un barrage d'Alcan, assurer un plan de sécurité constant avec un suivi rigoureux de ces infrastructures-là.

1600 Donc la municipalité, actuellement, par différentes études que nous avons eues, en collaboration avec la société hydrique, en passant, et le ministère de l'Environnement, se voit dans l'obligation, d'ici les quelques mois qui viennent, de fournir au gouvernement la stratégie que nous allons adopter pour justement garantir que les infrastructures n'aurent pas d'impact au niveau du territoire et d'impact sur le citoyen.

1605 Donc les coûts actuellement de ces mesures-là vont représenter environ un point cinq million de dollars (1,5 M\$) supplémentaire que nous devons assumer.

Donc on avait le choix, au départ, tout simplement de vider les lacs.

1610 **PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:**

Et vous allez toucher combien en redevances?

PAR M. RÉJEAN BOUCHARD:

1615 Bien écoutez, la redevance, au même titre que la municipalité d'Hébertville-Station, c'est au tonnage. Il y a une base, on parle d'environ soixante-quinze mille (75 000 \$) de base plus une et vingt-cinq de la tonne (1,25 \$/t) qui va être traitée et enfouie.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

1620

Ça veut dire à peu près par année la tonne, pour soixante mille tonnes (60 000 t), ça fait?

PAR M. RÉJEAN BOUCHARD:

1625

On parle environ entre quatre-vingt (80 000 \$) à cent vingt-cinq mille dollars (125 000 \$) par année.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

1630

Allons-y mettons pour cent mille (100 000 \$), on va arrondir entre les deux (2). Ça fait à peu près, en dix (10) ans, ça vous fait un million (1 M\$), alors pourquoi cet argent-là sert-il pas à entretenir le barrage et que vous zonez pas protection le tour du lac, comme la RMR va le faire pour le lac d'Hébertville-Station?

1635

PAR M. RÉJEAN BOUCHARD:

Écoutez, ce que nous avons fait au départ, nous avons justement une préoccupation très grande au niveau du conseil, c'était de trouver une façon de valoriser ces lacs-là pour les utiliser à d'autres fins.

1640

Un exemple, j'ai des gens autour de la table qui nous avaient proposé de faire des lieux en villégiature, de faire des sentiers pédestres ou pour faire du ski de fond ou des activités hivernales.

1645

Malheureusement, pour nous, la municipalité n'a pas actuellement les moyens pour justement valoriser ces lacs-là.

1650

Donc ce qui a été fait dans les derniers mois, c'est qu'à cause des responsabilités que nous avons auprès des différents ministères, c'est que la municipalité se voyait contrainte, malgré tout ça, de mettre en place un plan de sécurité et un suivi très rigoureux à chaque année.

1655

Donc ce qui a été convenu, puis la municipalité voisine a décidé de céder son lac ou de vendre son lac à la Régie des matières résiduelles, je connais pas le contenu de ça; par contre, ce qu'on nous dit, c'est qu'elle va rester, ils vont essayer de mettre en place des mesures de protection qui vont éloigner, de un, justement du site et de deux, peut-être trouver une façon par la mise en place d'un plan de valorisation du lieu à venir, qu'on nous dit, pour justement permettre aux gens qui voudraient utiliser les territoires pour faire du plein air ou faire de la raquette ou du ski de fond, d'utiliser celui-ci.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

1660

Un des problèmes que le site d'enfouissement pourrait avoir, c'est qu'en été, le ruisseau pourrait manquer d'eau et bon, ça pose différents problèmes pour la faune aquatique.

1665

On a exploré avec la RMR, pendant l'audience, la possibilité qu'elle semblait trouver intéressante, d'utiliser la réserve d'eau de son barrage pour maintenir un niveau d'eau acceptable en été dans le ruisseau.

1670

Certains disent que c'est un ruisseau intermittent, ça veut dire qu'à certains moments, il manque d'eau.

1675

Si les besoins de la villégiature font en sorte que pour garder les pédalos à un certain niveau, on coupe l'eau au ruisseau, alors qu'ils profitent déjà présentement de l'eau, ce que je voudrais comprendre, c'est est-ce que vous seriez prêt à prendre le même engagement que la RMR et faire servir la réserve d'eau pour les besoins du maintien du ruisseau à un niveau minimal en été, lorsqu'il y aura des étiages sévères?

PAR M. RÉJEAN BOUCHARD:

1680

Là, il faut faire attention, il faut nuancer aussi. C'est qu'actuellement, on est à regarder différentes possibilités, OK. Actuellement, oui, il y a la possibilité de garder les lacs intacts.

1685

La deuxième, c'est que selon les recommandations que nous avons, c'est de vider les lacs complètement. Mais le ministère de l'Environnement nous oblige à mettre une digue entre les deux (2) lacs, parce que ces deux (2) lacs, c'est comme deux (2) ruisseaux, pour s'assurer qu'il y aura pas d'écoulement.

1690

Puis de faire...

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

1695

Ça, est-ce que c'est le coût maximum ou c'est certain que c'est ce coût-là?

PAR M. RÉJEAN BOUCHARD:

C'est le coût minimum. C'est le coût minimum.

1700 Puis si on garde les lacs intacts, si on corrige les digues, si on veut, puis qu'on les met à jour, bien, le coût est moindre.

On parle de cent soixante-dix (170 000 \$) que monsieur Philippe nous dit.

1705 Donc on avait cette possibilité-là.

Puis ce qui est intéressant pour la municipalité, c'est qu'actuellement, on a une obligation, puis avec les droits qui ont été cédés de l'autre lac sur le territoire de Saint-Bruno mais qui appartient à Hébertville-Station, nous permet de partager les risques que nous allons avoir ou les frais que nous allons avoir.

1710 Au lieu d'assumer cent pour cent (100 %) des frais chez nous, bien, la Régie, en se dotant d'un deuxième lac, si on veut, partage en même temps tout ce qui vient avec, les responsabilités au niveau gouvernemental.

1715 Par la suite, c'est sûr que l'arrivée d'un chemin, il y a toujours une possibilité, si toutes les analyses le confirment, de développer, parce que, vous savez qu'au Lac-Saint-Jean, il y a de plus en plus de gens de l'extérieur qui veulent avoir des terrains en bordure de l'eau, puis que ça commence à être une rareté, donc je vous cacherais pas qu'il y a des gens qui régulièrement vont appeler à la municipalité pour soit acquérir le lac, soit pour offrir du développement, donc on regarde aussi cette possibilité-là.

1720 Mais il y a rien, actuellement il y a rien pour l'instant qui nous indique que ça peut se réaliser. Il y a des possibilités de.

1725 Donc on est toujours en analyse, puis on a des obligations qu'on doit respecter, et les gestionnaires de la société hydrique, et le ministère de l'Environnement sont très frileux sur ce qu'on va pouvoir faire sur les sites. Donc il faut être deux (2) fois plus prudent avant d'avancer quoi que ce soit.

1730 Mais oui, il y a des possibilités de. On est à ce stade-là pour l'instant. C'est une des trois (3) possibilités.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

1735 Je crois que votre collègue voulait intervenir, est-ce que je me trompe?

PAR M. PHILIPPE LUSINCHI:

1740 Oui, vu qu'on parle de développement, d'impacts de l'urbanisme et du développement, du maintien des cours d'eau!

C'est qu'effectivement, comme dit monsieur le maire, on est pris dans une situation où on essaie de maintenir les barrages, maintenir les lacs.

1745 Si on avait à faire strictement face à nos responsabilités du Centre d'expertise hydrique, bien, vraisemblablement, on démolirait les barrages pour, en somme, descendre ce niveau d'eau en bas des trente mille mètres cubes (30 000 m³) critiques.

1750 Pour vous donner une idée, le lac de l'Aqueduc, actuellement, doit avoir quatre-vingt-dix mille mètres cubes (90 000 m³) d'eau; quand monsieur le maire disait que le Centre d'expertise hydrique nous demande pour être à faible contenance ou sortir de la catégorie forte contenance, de descendre en bas de trente mille mètres cubes (30 000 m³), ça séparerait le lac en deux (2) parties.

1755 Et dans le cas du lac d'Hébertville-Station, parce qu'on l'a étudié en même temps, bien, probablement que le lac se déverserait par l'autre partie où une digue de terre a été aménagée à l'autre extrémité.

1760 Ça fait que pour nous, la villégiature, en somme, c'est parti d'un changement de vocation des réservoirs d'aqueduc, changer la vocation, pour, après ça, dire comment on peut les mettre en valeur et les maintenir.

1765 Tout à l'heure, monsieur le maire soulignait trois (3) lacs, nous avons trois (3) lacs, nous avons quatre (4) lacs et cinq (5) barrages à s'occuper.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

1770 Si je comprends bien ce que vous avez dit, c'est quelque chose de nouveau pour moi qui me semble important.

Si vous baissiez l'eau à votre lac, celui d'Hébertville pourrait lui aussi se mettre à baisser, parce qu'il y a une interconnexion entre les deux (2)?

PAR M. PHILIPPE LUSINCHI:

1775

Si on baisse l'eau en bas du seuil pour rencontrer les exigences du Centre d'expertise hydrique...

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

1780

De quatre-vingt-dix (90 000 m³) à trente (30 000 m³).

PAR M. PHILIPPE LUSINCHI:

1785

... le lac de Saint-Bruno, le lac de l'Aqueduc se divise en deux (2) parties à son endroit le plus étroit, et si on applique la même recette au lac d'Hébertville-Station qui a les mêmes critères d'exigences de sécurité de barrage, celui-ci risquerait de se déverser.

1790

En somme la tête d'eau de l'autre côté, en somme, prendrait un autre versant, à savoir, sur les photos aériennes on voit assez bien à l'autre bout du lac d'Hébertville-Station, un genre de petit "pinch" de terre qui est une digue de terre qui avait été aménagée pour maintenir la tête d'eau.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

1795

OK. Ça veut dire que si Hébertville-Station est haut et que vous, vous êtes bas, celui d'Hébertville va se vider par en arrière?

PAR M. PHILIPPE LUSINCHI:

1800

C'est parce que celui d'Hébertville va couler vers les lots intramunicipaux, en somme au lieu d'emprunter le cours d'eau qui actuellement le décharge.

1805

Et nous, nous sommes plus haut, en amont, nous n'avons pas de contact avec celui d'Hébertville-Station, mais notre bassin qui est probablement, d'après moi, plus rocailleux encore, lui viendrait avoir à se diviser en deux (2) parties.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

1810

D'accord.

PAR M. PHILIPPE LUSINCHI:

1815 Ça fait que c'est pour ça que pour nous, la villégiature, il faut dire qu'on a vu de la villégiature par le moyen d'un plan d'aménagement d'ensemble, parce que le secteur est très difficile à développer, qu'on y voit une densité très faible, en somme qu'on y voit strictement les moyens de pouvoir maintenir nos obligations.

1820 Et quand est arrivé le projet de la Régie des matières résiduelles, bien là, on a pu partager les deux (2) objectifs, avoir de la récréation extensive à partir du lac d'Hébertville-Station et un milieu de villégiature, pour pouvoir maintenir un intérêt à entretenir un parc de sentier et de villégiature.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

1825 Comme vous êtes en aménagement, je vais vous poser ma dernière question.

1830 Quand vous planifiez un développement autour d'un lac comme celui-là, est-ce que vous calculez le nombre de lots ou de terrains que vous pouvez développer en fonction, je dirais, de ce qui est possible de développer, c'est-à-dire qu'il y a des surfaces solides, ici on peut construire, là c'est trop mou on construit pas?

Est-ce que c'est ces critères physiques ou si vous calculez le nombre global de résidences qui peuvent s'installer là, en fonction de ce qu'on appelle la capacité de support biologique du lac?

1835 **PAR M. PHILIPPE LUSINCHI:**

1840 La capacité support biologique, il faut pas mêler avec la capacité interprétée par le ministère d'Énergie et Ressources qui parlait de lac de vingt hectares (20 ha) et qui référait à un principe de gestion de baux avec versus les squatteurs.

1845 Nous, dans ce cas-là, effectivement, nos normes de lotissement permettent systématiquement de rencontrer la norme biologique au niveau de l'apport des plans d'eau et ça, j'entends, si les terrains sont bien faits, sont pas déboisés, sont munis d'installations septiques conformes et de points de captage d'eau.

1850 Et dans ce cas-là, nous avons doublé le principe de densité. Alors si par exemple, en appliquant nos critères standard conformes aux lois et règlements, ça donnait quarante (40) terrains, bien on dit, bien dans ce cas-là, c'est vingt (20) terrains, c'est des terrains deux (2) fois plus grands qu'on projette d'aménager.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

D'accord, je comprends.

1855 Il me reste à vous remercier. Merci de votre contribution, on va en tenir compte dans notre analyse.

PAR M. RÉJEAN BOUCHARD:

1860 Merci beaucoup, bonne fin de soirée.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

1865 Merci monsieur le Maire, merci monsieur Lusinchi.

LÉON GAGNÉ

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

J'appellerais maintenant monsieur Léon Gagné.

Bonsoir monsieur Gagné.

1875

PAR M. LÉON GAGNÉ:

Bonjour monsieur.

1880

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

Alors à votre tour, une quinzaine de minutes, puis on se réserve de vous poser quelques questions si vous voulez bien.

1885

PAR M. LÉON GAGNÉ:

OK.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Je suis copropriétaire...")

1890

FIN DE LA LECTURE (Page 2, dernier paragraphe, dernière ligne, "... déjà existant.")

Concernant la voie d'accès, il est à noter que contrairement à ce que dit la Régie, l'achat des propriétés n'est pas complété et que des négociations sont encore en cours avec les propriétaires.

1895

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Dans l'étude d'impact...")

FIN DE LA LECTURE (Page 3, 2^e paragraphe, dernière ligne, "... mille ans.")

1900

Lors du déluge de 96, le niveau d'eau de tous les lacs, des milieux humides dans le secteur a augmenté de plus d'un mètre (1 m). Je me souviens avoir été obligé de me servir d'une embarcation de trois point cinq mètres (3,5 m), munie d'un moteur de quinze (15) forces, pour me rendre à mon chalet.

1905

L'étude d'impact ne parle pas de ces surprises que nous réserve la nature. Que ce serait-il produit avec des cellules aussi près de la limite des eaux souterraines?

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 3^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Il s'agit d'un ruisseau...")

1910

FIN DE LA LECTURE (Page 6, 1^{er} paragraphe, 3^e ligne, "... de la firme AECOM.")

GENIVAR, très près du promoteur, devait surveiller la firme AECOM, et même participer à l'étude d'impact.

1915

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, 1^{er} paragraphe, 4^e ligne, "Peu importe...")

FIN DE LA LECTURE (Page 6, dernier paragraphe, dernière ligne)

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

1920

Monsieur Gagné, je vous remercie. J'aurais quelques questions à vous poser.

Les chalets qui se sont développés sur vos terrains, est-ce qu'il y en a qui sont utilisés en permanence à l'année longue, même si c'est juste les fins de semaine, je dis pas des résidents?

1925

PAR M. LÉON GAGNÉ:

Tous.

1930

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

Hiver, été?

1935

PAR M. LÉON GAGNÉ:

Hiver, été.

1940

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

Deuxième question! Vous dites en introduction de votre mémoire que les promoteurs ne prévoient aucun dédommagement pour la dévaluation des propriétés.

À la première partie de l'audience, ils ont dit que s'il y avait une dévaluation, qu'ils allaient compenser.

1945

Ce que je veux comprendre, parce que dans la façon dont vous abordez cette question, vous dites les résidents auraient des droits, c'est pas la municipalité, c'est les gens qui devraient recevoir de l'argent. Au fond, c'est moins un dédommagement, je voudrais comprendre ça comme il faut!

1950

C'est moins un dédommagement pour la dévaluation qui, elle, est hypothétique, qu'une compensation pour les nuisances que vous allez subir, est-ce que je me trompe?

1955

Ce que vous voulez, c'est une compensation permanente pour les nuisances permanentes que vous allez avoir?

Puis s'il y a une dévaluation, là, qu'il y ait compensation. Est-ce que c'est les deux (2) ou juste la dévaluation?

1960

PAR M. LÉON GAGNÉ:

C'est les deux (2).

1965

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

C'est les deux (2)?

PAR M. LÉON GAGNÉ:

1970 C'est les deux (2).

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

1975 Bon. C'est parce que vous en abordez un. Mais la logique que vous développez me semblait dire les deux (2), c'est pour ça que je voulais le préciser.

PAR M. LÉON GAGNÉ:

1980 Oui.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

1985 Bon. Donc vous calculez qu'il y a une perte de jouissance. Est-ce que vous avez discuté avec les gens autour de vous de l'ampleur de ce qui serait une compensation équitable?

PAR M. LÉON GAGNÉ:

1990 Bien, moi, j'imagine que comme c'est nous autres qui a tous les inconvénients, qui a tous les avatars venus à ce site d'enfouissement là, on devrait avoir autant que les municipalités.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

D'accord, je viens de comprendre votre point de vue.

1995 Je voudrais parler d'un autre sujet. Excusez-moi, je me suis mêlé dans ce que je voulais vous poser comme question!

2000 Si le problème des nuisances s'avéraient aussi aigu que vous le pensez, est-ce qu'une politique qui aurait pour effet de réduire très rapidement dans les prochaines années les matières putrescibles enfouies dans ce site réglerait une partie du problème que vous soulevez?

PAR M. LÉON GAGNÉ:

2005 Bien, si on enlève les matières putrescibles de ce site, puis qu'on enlève le bois de construction, qu'on enlève le roc, pourquoi construire ce site?

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

Bien, il va rester des déchets, là. Quand on regarde...

2010

PAR M. LÉON GAGNÉ:

Il va rester une mince partie des déchets, oui.

2015

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

Une grosse partie, d'après les chiffres, là. On parle d'à peu près dix-sept-vingt mille (17 000 t-20 000 t) de matières putrescibles sur à peu près cinquante-cinq mille (55 000 t). Il resterait quand même beaucoup d'autres matières.

2020

Il y a peut-être des éléments là-dedans, puis la RMR en convient.

PAR M. LÉON GAGNÉ:

Les matériaux de construction.

2025

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

Oui, il y a des éléments qui peuvent se poursuivre et être aussi soustraits du côté de ce qu'on pourrait appeler de la filière recyclage, mais du côté des putrescibles, le travail est à faire à peu près au complet. Ça, tout le monde en convient; à partir de maintenant, c'est un défi pour la prochaine décennie.

2030

Mais si les quantités recyclables, on augmente ce qu'on sort du site, on en sort plus du côté recyclage et qu'on sort les putrescibles, le site deviendrait fort différent de ce que ça donnerait demain matin si on fait ce qu'on appelle de l'enfouissement pêle-mêle, tout le paquet jeté dans le tas.

2035

Alors là, les odeurs, les goélands et les lixiviats, les quantités de lixiviats diminuent, les odeurs diminuent, les goélands, par conséquent, si on les prive de quatre-vingts pour cent (80 %) de leur nourriture, il devrait y en avoir un peu moins. Est-ce que là, c'est un site qui vous semblerait plus acceptable?

2040

PAR M. LÉON GAGNÉ:

Les dommages au milieu naturel vont avoir été faits à ce moment-là.

2045

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

2050 Oui, ça, c'est d'accord. Je vous parle pour les nuisances, là. Ma question porte sur les nuisances qui vont vous rejoindre, c'est-à-dire les odeurs, les goélands.

PAR M. LÉON GAGNÉ:

2055 C'est sûr que rendu là, des odeurs, je crois qu'il va y en avoir pareil.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

Est-ce qu'il va y en avoir autant?

2060 **PAR M. LÉON GAGNÉ:**

Non, il y en a sûrement pas autant.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

2065 D'accord.

PAR M. LÉON GAGNÉ:

2070 Puis il va y en avoir pareil par contre, parce que les odeurs ne sont pas seulement du putrescible. Il y a beaucoup de produits chimiques autres que le putrescible qui se retrouvent dans les sites d'enfouissement.

2075 Donc ces produits-là risquent de causer...

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

2080 C'est quand même pas un site de déchets dangereux, là. Il y a pas un site d'enfouissement de produits chimiques.

PAR M. LÉON GAGNÉ:

2085 Non, mais malgré que c'est pas un site de déchets dangereux, dans les bacs verts, comme monsieur Ouellet le disait à la première séance, il y aura toujours, même s'il essaie de sensibiliser la population, il y a toujours du monde qui vont disposer de peinture, qui vont disposer de toutes sortes de matières toxiques qui vont continuer à se retrouver dans le site.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

2090

Donc pour vous, ça va diminuer, mais pas suffisamment, c'est ce que je dois comprendre?

PAR M. LÉON GAGNÉ:

D'après moi, il va en rester encore.

2095

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

Et assez pour constituer une nuisance majeure pour les gens qui vivent autour?

PAR M. LÉON GAGNÉ:

2100

Je crois que oui, parce que ceux qu'on vient de nommer, c'est ceux-là qui causent le plus de problèmes. Comme j'ai entendu dire précisément, c'est pas la décomposition des pelures de patate qui va sentir le plus fort.

2105

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

Vous connaissez bien la région, vous connaissez le ruisseau et vous dites notamment que ce ruisseau est intermittent.

2110

PAR M. LÉON GAGNÉ:

Oui.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

2115

Pouvez-vous me dire, quand l'été il y a des étiages sévères, il peut être asséché sur quelle distance? On va retrouver de l'eau à partir d'à peu près où, qu'est-ce qu'on va trouver?

2120

Si c'est un intermittent, il y a des moments où il doit y avoir des sections qui sont asséchées, est-ce que ça arrive ou s'il reste de l'eau mais très peu? Comment ça se présente? Pouvez-vous nous décrire ça?

PAR M. LÉON GAGNÉ:

2125

Quand il est intermittent, il y a absolument aucune eau qui coule dedans.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

Il y a des moments où il est totalement à sec?

2130

PAR M. LÉON GAGNÉ:

Il est totalement à sec. C'est arrivé dernièrement encore, l'automne dernier. Il y a une partie, en tout cas pour une partie, à partir du lac d'Hébertville, je me suis promené, moi, dans le ruisseau, puis il était complètement à sec.

2135

C'est sûr qu'à ce moment-là, la municipalité déversait, eux autres, par le lac de Saint-Bruno. Ils déversaient du trop-plein, donc il y a eu un surplus de déversement, ce qui a occasionné que du côté de Saint-Bruno, il y avait un petit peu d'eau qui sortait.

2140

Mais à part de ça, bien, dans les années précédentes, à tous les ans, il vient sec, ce ruisseau-là.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

Dans le passé, ces deux (2) lacs servaient de réservoirs de prise d'eau municipale, si on veut.

2145

PAR M. LÉON GAGNÉ:

Exact.

2150

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

La ponction qu'exerçaient les deux (2) municipalités sur ce lac, c'était, d'après les chiffres que nous a fournis la municipalité, autour de mille six cents mètres cubes (1600 m³) par jour. C'est beaucoup d'eau.

2155

Maintenant que ce n'est plus puisé, cette eau-là, elle va passer par-dessus le barrage, parce que c'est des barrages à crête déversante. Avez-vous l'impression que cet ajout va changer l'hydraulique du ruisseau?

2160

PAR M. LÉON GAGNÉ:

2165 Ce qu'il faut prendre en considération là-dedans, c'est qu'en amont des barrages, OK, tous les ruisseaux qui viennent alimenter le lac sont des égouts de montagne. Donc toutes ces veines d'eau là, si on peut dire, eux autres s'assèchent tous.

2170 Le barrage, pendant l'été, ou en période plus sèche, eux autres, la municipalité, c'est à ça que servait le barrage. C'est parce que ça venait sec, puis là, bien, ils se sont fait une réserve d'eau, puis quand l'eau diminue dans les ruisseaux en amont, dans les veines si on peut dire qui amènent de l'eau en amont...

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

2175 Donc le barrage laissait plus rien couler.

PAR M. LÉON GAGNÉ:

2180 Le barrage laissait plus rien couler, donc à mon sens, ça ne changera pas grand-chose.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

2185 Sauf si la MRC est obligée de vider progressivement sa réserve pour maintenir un niveau, ce qui n'est pas le cas présentement?

PAR M. LÉON GAGNÉ:

2190 Non.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

D'accord. Une autre question, si vous me le permettez.

2195 Vous dites que l'automne, les plans d'eau servent de dortoir?

PAR M. LÉON GAGNÉ:

2200 Exact.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

Et c'est essentiellement, j'imagine, des bernaches ou des oies?

2205

PAR M. LÉON GAGNÉ:

Bernaches, oies des neiges.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

2210

Les deux (2)?

PAR M. LÉON GAGNÉ:

2215

Les deux (2). Au sud du site d'enfouissement lui-même, il y a un plan d'eau là. L'automne dernier, j'étais à la chasse à l'orignal, puis il a rentré, en tout cas dans ce secteur-là, le lac était tellement plein que je me demandais comment ce que les oies faisaient pour amerrir.

2220

Ça, ça s'est produit au lac de l'Aqueduc de Saint-Bruno, ça se produit pratiquement à tous les ans au lac de l'Aqueduc de Saint-Bruno. Je suis un chasseur d'oiseaux migrateurs aussi, donc on chassait pas sur ce terrain-là, parce que c'est un dortoir, puis en tout cas, il y a une loi non écrite pour les chasseurs, c'est qu'on va pas déranger des oiseaux dans un dortoir.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

2225

Ce lac qui est au sud du projet...

PAR M. LÉON GAGNÉ:

2230

Oui.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

2235

... tantôt, on a parlé à quelqu'un qui nous a dit, c'est un lac, puis nous, sur les cartes, ce qu'on voit, c'est que c'est un marais.

Vous, vous nous confirmez qu'il y a suffisamment d'eau que ce qu'on voit, c'est de l'eau et non pas juste des plantes aquatiques?

2240 **PAR M. LÉON GAGNÉ:**

Ah non non, il y a de l'eau. Puis je me promène en canot là-dessus l'été.

2245 **PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:**

Ah, là, vous répondez à ma question. C'est ça que je voulais comprendre.

Une dernière question! Les orignaux dans le secteur, il s'en abat beaucoup?

2250 **PAR M. LÉON GAGNÉ:**

Il s'en abat beaucoup!

2255 **PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:**

Est-ce qu'il s'en abat beaucoup?

PAR M. LÉON GAGNÉ:

2260 Bien, en tout cas, l'année passée, dans le coin, dans le secteur du lac Bellevue, il s'en est abattu trois (3) ou quatre (4) dans ce secteur-là.

Puis du côté de chez nous, malheureusement, moi, j'en ai pas abattu dans ce secteur-là.

2265 **PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:**

Est-ce que ça vous est arrivé d'aller dans l'aire hivernale des fois pour observer les orignaux en hiver? Avez-vous une idée de la population?

2270 **PAR M. LÉON GAGNÉ:**

Jamais, monsieur, parce que c'est à proscrire totalement d'aller déranger les orignaux dans le secteur d'hivernage.

2275 **PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:**

Avez-vous une idée de la population qui peut se tenir là?

PAR M. LÉON GAGNÉ:

2280

Bien, je dirais peut-être, à ce temps-ci, peut-être une vingtaine, vingt-vingt-cinq (20-25) qui sont dans le secteur proche. Mais il y en a à aller jusqu'à la route régionale, il faut pas oublier qu'il y en a plus loin, là.

2285

Donc je sais pas si c'est les mêmes originaux qui sont dans tous les secteurs.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

2290

D'accord. Monsieur, je vous remercie beaucoup. Votre contribution est précieuse y compris vos observations.

PAR M. LÉON GAGNÉ:

2295

Merci.

LUCILLE GAGNON

2300

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

Alors j'appellerais madame Lucille Gagnon, notre dernière intervenante pour cette partie de la soirée.

2305

Bonsoir madame Gagnon.

PAR Mme LUCILLE GAGNON:

2310

Bonsoir.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

Alors on vous écoute.

2315

PAR Mme LUCILLE GAGNON:

Je me présente. Lucille Gagnon, citoyenne de ville d'Alma.

2320 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Lorsque le...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 1, 2^e paragraphe, dernière ligne, "... les autorisations nécessaires.")

2325 Donc quelle est la nécessité d'en ouvrir un ici?

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 3^e paragraphe, 1^{re} ligne, "La RMR sait...")

FIN DE LA LECTURE (Page 3, dernier paragraphe, dernière ligne)

2330 Merci.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

2335 Merci madame Gagnon. Je voudrais vous poser quelques questions.

Vous semblez consciente que la collecte des matières organiques va augmenter la facture, parce que c'est une activité qu'on ne fait pas et qu'il va falloir faire.

2340 À votre avis, es-ce que c'est une activité inutile?

PAR Mme LUCILLE GAGNON:

2345 Oui, je pense. Parce que si on prend le procédé des villes de Sherbrooke et des villes de la MRC du Haut-Saint-François, bien, à ce moment-là, il va rester très peu de déchets.

2350 Puis s'il reste très peu de déchets organiques ou d'autres déchets, je pense que des possibilités de faire des ententes avec d'autres sites d'enfouissement qui sont déjà sur place et qui ont toutes les autorités, les autorisations nécessaires pour les enfouir, parce qu'à mon avis, si on se fie à ce que j'entends dans les nouvelles, il en restera plus beaucoup.

Et je suis pas une spécialiste dans les matières organiques et dans tout.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

2355 Non, bien je voudrais quand même essayer de voir s'il y a certaines choses que vous savez.

2360 Bon, les traitements, comme celui de Sherbrooke, vous le dites vous-même, permet mécaniquement de trier et d'extraire du sac vert, si l'on peut dire, soixante pour cent (60 %) des matières putrescibles.

2365 Mais ces matières-là, le problème, c'est que la machine qui est capable d'en sortir soixante pour cent (60 %), si vous lui demandez de passer à quatre-vingts (80 %), c'est plus difficile. Alors que les citoyens, on peut, par des campagnes de sensibilisation et la collecte à trois (3) voies, aller peut-être plus loin.

Vous pensez pas, c'est parce qu'une machine, il faut la changer, puis ça peut coûter cher, est-ce que vous avez regardé, c'est ça que je veux comprendre, avez-vous regardé ce dossier-là pour voir s'il y a des inconvénients ou des limites?

2370 **PAR Mme LUCILLE GAGNON:**

Bien, non, je l'ai pas vraiment regardé, je l'ai pas étudié en profondeur. Ça, je vous le dis.

2375 Sauf que c'est une création, c'est pas une machine qui fait le tri, à ce que j'ai pu comprendre, à Sherbrooke, il y a une création de trente (30) emplois, donc c'est les gens qui font le tri eux autres mêmes. Le camion de déchets arrive et il débarque tout ça dans un même endroit et après ça, le tri se fait et c'est réparti.

2380 **PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:**

Et c'est manuel?

2385 **PAR Mme LUCILLE GAGNON:**

Oui, c'est manuel. De ce que j'ai cru comprendre, c'était manuel. Avec la création de trente (30) emplois, il y a pas beaucoup de machines là-dedans.

2390 **PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:**

Je vous avoue que je ne le sais pas, je voulais le savoir, parce que je me disais que vous sembliez intéressée par la chose et je me disais, peut-être que vous l'aviez documentée. Et c'est dans cet espoir que je vous posais la question.

2395 Est-ce que vous avez pas l'impression que si les citoyens font eux-mêmes le tri, que ce travail qui n'a pas à être fait à l'autre bout, que c'est une économie?

PAR Mme LUCILLE GAGNON:

2400 Oui. Moi, je pense que oui, qu'à la fin ça va être une économie. Parce que je crois que déjà de pas construire un site d'enfouissement au coût de cinquante millions (50 M\$), juste construire, moi, ce que j'ai lu, c'est que la construction de ça coûtait comme vingt-cinq millions (25 M\$), donc ils en économisent déjà vingt-cinq millions (25 M\$).

2405 Alors tout ce que j'espère, que ce soit ce procédé-là ou un autre procédé, tout ce que j'espère, c'est que même la RMR diminue nos coûts comme citoyens sur le ramassage de nos déchets, tel que l'on voit dans d'autres municipalités, que ça coûte beaucoup moins cher que nous autres.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

2410 D'accord. Écoutez, j'ai pas d'autres questions. Alors je vous remercie pour votre mémoire.

2415 Et si vous le voulez bien tout le monde, on va prendre une pause d'une quinzaine de minutes, et puis on revient pour les cinq (5) derniers mémoires.

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

2420

**REPRISE DE LA SÉANCE
MUNICIPALITÉ DE LAROUCHE**

2425 **PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:**

S'il vous plaît, je voudrais vous dire qu'on va recommencer dans une minute-une minute et demie (1-1 ½).

2430 Est-ce que monsieur Réjean Bédard, le maire de la municipalité de Larouche, est dans la salle? Monsieur le Maire!

PAR M. RÉJEAN BÉDARD:

2435 Bonsoir monsieur le Président.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

2440 Alors monsieur le Maire, on vous écoute.

PAR M. RÉJEAN BÉDARD:

2445 D'accord. Donc je proviens d'une municipalité plus modeste que mon prédécesseur de Saint-Bruno tout à l'heure, une population d'à peu près la moitié de Saint-Bruno, c'est-à-dire treize cent cinquante (1350) de population.

Donc en contexte!

2450 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Trois raisons...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 2, avant-dernier paragraphe, avant-dernière ligne, "... sur notre territoire.")

2455 Et puis tout à l'heure, bien, j'étais un petit peu surpris d'apprendre qu'il semblerait que le lac d'Hébertville-Station a une digue qui pourrait déverser dans notre bassin versant. Ce serait peut-être à vérifier, je l'ignorais.

2460 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, avant-dernier paragraphe, avant-dernière ligne, "Y a-t-il des impacts...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 2, dernier paragraphe, 2^e ligne, "... par le promoteur.")

Ils ont suivi le dossier peut-être par les médias.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, dernier paragraphe, 2^e ligne, "Comme ce site...")

2465

FIN DE LA LECTURE (Page 3, dernier paragraphe, 3^e ligne, "... qui s'élèvent...")

J'ai essayé de savoir, lors de la première phase, au niveau des questions, lors du questionnement, la première phase, donc à savoir combien les coûts fixes pourraient être. J'ai pas eu de réponses claires, mais on peut peut-être les évaluer à une vingtaine de millions.

2470

Il y a la route à construire, seize millions (16 M\$), il y a des choses, des infrastructures à bâtir, une balance, différentes infrastructures, donc on pourrait peut-être penser à quelques dizaines de millions, peut-être une vingtaine de millions par site. Donc si on double les sites, bien, on vient de doubler les coûts fixes.

2475

Et vous comprendrez, bon, que c'est une règle de trois (3), ça va en fonction, ça divise avec le même nombre de tonnage.

2480

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, dernier paragraphe, dernière ligne, "En 2012...")

FIN DE LA LECTURE (Page 4, dernier paragraphe, 4^e ligne, "... un seul site.")

Un peu comme la madame qui m'a précédé, madame Gagnon, ça devient encore plus impératif.

2485

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, dernier paragraphe, 4^e ligne, "Qu'arrivera-t-il...")

FIN DE LA LECTURE (Page 5, 2^e paragraphe, dernière ligne, "... était à 79,99 \$.")

2490

Donc on avait des économies à faire, donc la décision a été facile à prendre, on a continué avec l'entreprise privée.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, 3^e paragraphe, 1^{re} ligne, "L'actuelle entente...")

2495

FIN DE LA LECTURE (Page 5, avant-dernier paragraphe, dernière ligne, "... les technologies retenues.")

Et puis tout à l'heure, je pense que les technologies que je ne connaissais pas, on a vu 3R Synergie qui nous a présenté des technologies, il y a d'autres technologies qui peuvent exister également, là, pour brûler les matières dans leur ensemble, puis récupérer des énergies.

2500

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, "La démographie...")

FIN DE LA LECTURE (Page 6, fin)

2505

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

Monsieur le Maire, je vous remercie. Si vous le permettez, j'aimerais vous poser quelques questions, puis heureusement, j'ai plusieurs minutes pour vous en poser.

2510

Les citoyens de votre municipalité qui sont touchés à proximité du projet de LET, c'est des terres, c'est des chalets, c'est des résidences permanentes?

PAR M. RÉJEAN BÉDARD:

2515

C'est ça, il y a des lacs, il y a des lots forestiers, c'est ça, puis il y a des petits lacs. Il y a des chalets autour, il y a des petits lacs, mais c'est des propriétaires de lots forestiers qui se sont construit des chalets.

2520

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

Avez-vous une idée, selon les périmètres, disons en dedans de cinq cents mètres (500 m), combien il y a de résidences, en dedans de mille mètres (1000 m) il y a combien de résidences, avez-vous fait cette analyse pour voir combien de vos citoyens sont touchés?

2525

PAR M. RÉJEAN BÉDARD:

Non, on l'a pas fait parce qu'on n'était pas vraiment tenu au courant du projet. On le suivait par les médias, mais en tout cas, c'est parce qu'on croyait que ça appartenait plus au promoteur d'en faire l'étude, là.

2530

On a été surpris un peu à la fin, QU'on pensait qu'on serait inclus dans l'étude, ce qui n'a pas été le cas.

2535

Mais on n'a pas fait la liste. C'est pas beaucoup, c'est en fait une dizaine, en bas de dix (10) peut-être, là.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

2540

Est-ce que ça serait possible de vous demander, comme service à rendre à la Commission, de nous faire un décompte du nombre de personnes qui pourraient être touchées de votre côté à

Larouche, sur une distance disons de cinq cents mètres (500 m) et sur une distance disons d'un kilomètre (1 km)?

2545 **PAR M. RÉJEAN BÉDARD:**

Entre cinq cents mètres (500 m) et un kilomètre (1 km), il y en a pas. Ça commence à un kilomètre (1 km), notre limite administrative. Donc un kilomètre (1 km).

2550 **PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:**

Donc pour une distance d'un kilomètre (1 km), il y en a pas. Ce serait au-delà d'un kilomètre (1 km) qu'il y aurait de vos citoyens qui sont touchés?

2555 **PAR M. RÉJEAN BÉDARD:**

Puis le plus près était venu poser des questions, vous l'avez vu déjà, monsieur Bouchard.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

2560

Oui, je me rappelle très bien. Alors disons entre un (1 km) et un et demi (1 ½ km), pourriez-vous nous envoyer peut-être un petit mot pour nous dire combien il pourrait y en avoir?

PAR M. RÉJEAN BÉDARD:

2565

Bien sûr.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

2570

Parce que ça peut demeurer une zone d'influence, en tout cas. J'ai pas vérifié les chiffres, mais ça nous permettrait, avec les analyses, de regarder cet aspect-là.

PAR M. RÉJEAN BÉDARD:

2575

Il y a peut-être pas beaucoup d'impacts, mais on se questionnait par rapport à ça.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

2580

Oui, non, je comprends, mais si vous êtes capable de nous le préciser, ce serait fort utile pour nous.

PAR M. RÉJEAN BÉDARD:

Je vous l'enverrai.

2585

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

D'accord. En trois (3) ans de débats publics sur ce site-là, parce que c'est dans les journaux, on n'invente rien, pourquoi pas avoir demandé à la RMR d'examiner les impacts de votre côté ou même d'être associés, même au comité de liaison, vu que vous êtes voisins?

2590

Est-ce que c'est une démarche qui aurait pu avoir un sens? S'ils l'ont pas fait, eux, vous, vous avez pas pensé à le faire?

2595

PAR M. RÉJEAN BÉDARD:

J'y ai pensé bien sûr, je trouvais le sujet délicat bien entendu, parce qu'on était les voisins. Je veux dire, en principe, on n'était pas concerné, on n'était pas dans les trente-neuf (39) ou trente-six (36), ce soir on parlait de trente-six (36), il y avait quelque temps on parlait de trente-neuf (39) municipalités qui font partie de la RMR.

2600

Maintenant, c'était un dossier qui nous regardait pas, on espérait être consulté à un moment donné, mais c'est pas venu.

2605

Puis on trouvait délicat de se mêler du débat, ce que je fais un peu ce soir, pour les raisons que j'ai mentionnées tout à l'heure.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

Il y a le site de Matrec dans votre territoire, éventuellement il se pourrait qu'ils demandent une licence pour installer un LET à cet endroit-là, c'est assez évident pour tout le monde, c'est pas un secret que je dévoile, comment réagiraient les citoyens de votre municipalité qui ont débattu longuement de ce projet-là, s'il y avait pas éventuellement que les quatre-vingt-dix mille tonnes (90 000 t) du côté Saguenay, mais que s'ajoutaient les cinquante (50 000 t) à soixante mille tonnes (60 000 t) du côté, venant du Lac-Saint-Jean, en termes de dérangement et de nuisance?

2610

2615

Est-ce que ça provoquerait des réactions de votre côté?

PAR M. RÉJEAN BÉDARD:

2620

Il y en a pas vraiment eu, parce que le débat se fait quand même, parce qu'on le voit dans les médias, puis il y a des possibilités. Puis ils savent déjà qu'en principe, il y a déjà quatre-vingt-dix mille tonnes (90 000 t) qui devraient arriver tôt ou tard, prochainement, en principe aussi, parce que ça dépend, Ville de Saguenay et la MRC du Fjord vont sûrement aller en appel d'offres. Donc c'est pas exclu que ça aille ailleurs aussi, mais il y a de fortes probabilités.

2625

Mais dans ce cas-là, les gens se sont posé la question, puis la principale nuisance étant la route, mais c'est une route complètement en dehors qui va passer. Il y a quelques résidents peut-être qui pourraient s'objecter, c'est des gens qui se sont construit après l'émission du décret en 97.

2630

Donc il y a quelques résidents qui se sont construit tout près de la future route, disons que Matrec – bien, c'était pas Matrec à l'époque, c'était une autre entreprise dont les droits ont été achetés, qui avait acquis des droits de passage à l'époque. Les droits de passage ont déjà tous été acquis dans ces années-là.

2635

Mais c'est pour la plupart des lots forestiers.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

2640

Les gens dans votre municipalité qui sont les plus près du site, comment réagissent-ils à la possibilité de nuisance comme les goélands, les odeurs, etc.?

PAR M. RÉJEAN BÉDARD:

2645

Écoutez, le débat s'est fait dans ces années-là en 97, puis depuis, bien, ils se sont comme faits à l'idée, puis ça semblait pas, en tout cas à l'époque, les acheter outre mesure, pour les goélands puis les odeurs non plus à ce moment-là.

2650

C'est toutes des informations qui sont disponibles, c'est des briques assez lourdes, assez grosses à lire, à s'approprier tous les débats qu'il y a eus à cette époque-là. Mais la situation, en tout cas, ne m'apparaît pas avoir changé au niveau des citoyens, de l'acceptabilité. C'est pratiquement tout le même monde qui demeure autour.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

2655

Vous dites l'existence d'un deuxième site aussi près peut avoir une incidence importante sur la viabilité du site actuel de Larouche, bon.

2660 Mais le certificat d'autorisation a été accordé au site de Larouche pour le Saguenay seulement, dans une première étape.

PAR M. RÉJEAN BÉDARD:

2665 C'est bien ça.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

2670 Donc en principe, il devrait être fonctionnel et rentable avec uniquement l'autorisation actuelle. On peut pas présumer que l'autre sera automatiquement donné, vous comprenez!

PAR M. RÉJEAN BÉDARD:

Vous avez bien raison.

2675 **PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:**

Et en ce sens-là, dans quelle manière ça peut avoir une incidence importante sur la viabilité, parce que la viabilité, ça veut dire que c'est sa vie qui est en cause, là?

2680 **PAR M. RÉJEAN BÉDARD:**

2685 Oui, bien, disons que ça fait quand même plusieurs années que c'est un site, bien, depuis 2002, il est opérationnel. C'est des sols contaminés qui sont enfouis, il y a une cellule d'ouverte qui est fonctionnelle. Et puis, bien, ça fait peu de tonnage, là, et puis disons que tant que la nouvelle route est pas construite, qu'il y avait une autorisation d'utiliser l'ancienne route tant que les déchets, c'est-à-dire les déchets domestiques ne seraient pas enfouis, là.

2690 Donc avec les terres contaminées, il y a pas de nouvelle route qui se construit présentement, et puis ça peut être une nuisance présentement, là.

Maintenant, c'est évident que pour tout le monde d'ailleurs, c'est un plus tant pour les citoyens de Saguenay, c'est que s'il y a un seul site régional, ça vient diviser, ça vient réduire les coûts. C'est une évidence pour la majorité des gens. C'est de travailler main dans la main.

2695 **PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:**

C'est une question que je voudrais justement approfondir avec vous.

2700 Vous dites, ça va augmenter, enfin ça fera pas baisser les coûts si les déchets du Lac-Saint-Jean vont pas à Larouche, parce que, bon, ça va faire moins de déchets.

PAR M. RÉJEAN BÉDARD:

2705 C'est ça, c'est une probabilité de baisser s'ils venaient.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

2710 Mais est-ce que la présence d'un deuxième site dans la région, et la possibilité d'une concurrence, aura pas plutôt l'effet contraire de faire potentiellement baisser ou de resserrer les coûts qu'on va facturer du côté du Fjord? Ça pourrait donner la tentation à du monde de dire, on va demander à Hébertville, et ça, vous avez pas l'impression que ça va jouer en faveur de prix plus serrés, disons?

PAR M. RÉJEAN BÉDARD:

2715 Peut-être, c'est une possibilité. Mais je sais qu'à venir jusqu'à date, il y en avait seulement, les deux (2) sites appartenaient au même entrepreneur, et puis peut-être qu'il y a d'autres moyens, si jamais les coûts étaient exagérés, il y a d'autres moyens, je pense, de fonctionner.

2720 Il peut y avoir l'expropriation, il peut y avoir des partenariats avec l'entreprise privée, il peut y avoir d'autres façons, si jamais ça s'avérait difficile de faire...

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

2725 C'est un peu plus long et un peu plus dispendieux à réaliser quand même.

PAR M. RÉJEAN BÉDARD:

2730 Un peu plus long et un peu plus dispendieux, c'est pour ça qu'actuellement, bien, la MRC, la Municipalité, la Ville de Saguenay travaillent sur le PGMR en vue d'aller éventuellement, ils se préparent actuellement pour 2017 qui pourrait peut-être avancer un peu peut-être aussi. Parce qu'on prévoyait, à l'époque, on prévoyait que ça allait baisser avec la collecte sélective, on croyait à l'époque que ça allait diminuer, puis les quantités ont augmenté, en raison qu'on produit encore plus de déchets qu'il y a dix (10) ans.

2735 Ça fait qu'à notre grande surprise, il y en a plus aujourd'hui qu'il y en avait à l'époque, même si on croyait que ça allait couper.

2740 Donc dans ce contexte-là, la date de 2017, bien, pourrait peut-être avancer, c'est pas sûr, mais en tout cas, pas de façon importante, là.

2745 Donc on s'y prépare, et puis les coûts actuels, bien, c'est soixante et onze et quarante-quatre (71,44 \$) qu'on considère, en tout cas, si le passé est garant de l'avenir, on considère que ça va bien.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

2750 Vous avez calculé là-dessus effectivement que s'il y avait cent quarante-deux mille tonnes (142 000) qui filaient au site, vous dites, si on amortit ces coûts-là sur vingt-cinq (25) ans, vous calculez que c'est une économie d'un million (1 M\$), donc à peu près sept piastres la tonne (7 \$/t), et c'est sans compter les économies d'échelle sur les coûts variables, ajoutez-vous. Bon. Donc vous dites, on peut penser que l'exploitation d'un seul site provoquerait des économies d'échelle d'au moins dix piastres la tonne (10 \$/t).

2755 Dans une situation de monopole régional, avez-vous l'impression que c'est les municipalités qui vont toucher le dix piastres (10 \$) ou c'est le promoteur?

PAR M. RÉJEAN BÉDARD:

2760 C'est une très bonne question. Bien, on peut penser, si on paie ces coûts-là actuellement dans une négociation éventuelle, on pourrait penser qu'il serait malvenu de nous augmenter, en tout cas à court terme. Parce que s'il fait déjà des profits à cette quantité, et puis le site de Larouche risque d'être moins dispendieux à exploiter que celui de Chicoutimi où il est recouvert par une bâtisse mobile en permanence, donc qui a coûté quand même cher à construire, là, puis probablement à opérer aussi, on peut penser qu'il serait malvenu de nous augmenter de façon substantielle.

2765 Bien sûr, ce qui peut jouer, bien, c'est que les volumes diminuent en enlevant les putrescibles puis ces choses-là. C'est évident qu'il faut s'y attendre.

2770 Mais si on fait deux (2) sites au lieu d'un (1), en tout cas, je suis pas sûr qu'avec les investissements que ça va demander, même à ça, je pense que ça risque d'être beaucoup plus élevé, parce que les coûts fixes étant ce qu'ils sont, si on a cinquante millions (50 M\$) de part et d'autre, bien, on parle de quarante-six millions (46 M\$) pour le site d'Hébertville-Station, ça pourrait être la même chose pour Larouche éventuellement, quoiqu'il y a déjà des investissements de faits, mais il y a quand même une route à faire aussi. Je crois qu'elle était évaluée à douze millions (12 M\$).

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

2780 Est-ce que le site de Larouche fonctionnera avec une bâtisse fixe pour couvrir les déchets?

PAR M. RÉJEAN BÉDARD:

2785 C'est pas prévu.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

C'est pas prévu?

2790 **PAR M. RÉJEAN BÉDARD:**

Non, c'est pas prévu pour ça.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

2795 Est-ce que les municipalités, vous avez poussé pour cette solution, pour pas avoir les impacts qui viennent sans ça?

PAR M. RÉJEAN BÉDARD:

2800 Bien, les résidences étaient beaucoup plus éloignées que le site de Chicoutimi qui est pratiquement au centre-ville, à côté du club de golf. En tout cas, c'était en bordure du boulevard Talbot qui était un boulevard panoramique, ainsi de suite. Disons que c'est pas le même contexte, c'est pas le même environnement.

2805 **PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:**

C'est bon. Eh bien, ça termine ma liste de questions, monsieur le Maire, il me reste à vous remercier.

2810 **PAR M. RÉJEAN BÉDARD:**

Merci bien.

2815 **PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:**

Alors nous allons considérer vos propositions et analyses, merci.

ÉMÉLIE BRIDEAU

2820 **PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:**

Alors j'inviterais madame Émélie Brideau à venir nous présenter son mémoire.

Bonsoir madame Brideau.

2825 **PAR Mme ÉMÉLIE BRIDEAU:**

Bonsoir.

2830 **PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:**

Alors on s'entend pour une quinzaine?

2835 **PAR Mme ÉMÉLIE BRIDEAU:**

On va s'essayer.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

2840 Et quelques questions, à moins que vous vouliez pas qu'on vous pose des questions.

PAR Mme ÉMÉLIE BRIDEAU:

Non, je vais laisser quelques parties de mon document.

2845 **PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:**

Bien, nous l'avons lu évidemment d'un bout à l'autre, donc on n'oublie aucun paragraphe, même ceux que vous ne nous lirez pas ici ce soir, soyez-en certaine.

2850 **PAR Mme ÉMÉLIE BRIDEAU:**

LECTURE DU MÉMOIRE

2855 Merci.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

2860 Je vous remercie beaucoup, madame Brideau. Vous permettez, j'aimerais vous poser quelques questions. Vous nous avez fait état de plusieurs technologies, certaines sont pas tout à fait au point, vous en convenez vous-même.

Votre proposition à vous, dans ce que vous avez regardé, ce serait quoi?

2865 **PAR Mme ÉMÉLIE BRIDEAU:**

Ma position quant aux technologies?

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

2870 Oui. Y en a-t-il une qui vous plaît, qu'est-ce qui vous semble le plus pertinent dans ce genre de dossier?

PAR Mme ÉMÉLIE BRIDEAU:

2875 Je pense que quand on parle des traitements thermiques, je pense que la majorité des gens, en fait, ce que moi j'ai entendu dans les radios, c'est, est-ce que vous aimeriez mieux avoir un enfouissement, un lieu d'enfouissement technique, ou le traitement thermique? Et la majorité des gens ne demandaient pas quelle était la technologie des traitements thermiques.

2880 Si on m'offre un incinérateur tel que celui qu'il y a eu à Alma ou celui qui est à Québec, je suis pas certaine que c'est cette technologie-là que je veux.

2885 Mais probablement aussi, j'imagine que si on faisait les choses aujourd'hui à neuf, probablement que les technologies ont eu le temps d'évoluer aussi.

2890 Mais je pense que la technologie de gazéification semble être quelque chose qui tient la route. Peut-être que le coût effectif est plus élevé, mais à un moment donné, je pense qu'il faut mettre le prix aussi pour l'efficacité de ce qu'on obtient.

C'est sûr que de faire un trou, c'est facile, ça demande, en tout cas, c'est une connaissance qu'on semble avoir depuis longtemps, puis d'ouvrir ses œillères, des fois, c'est beaucoup plus difficile de faire un nouveau pas, de prendre une nouvelle voie que de toujours rester dans la zone de confort.

2895 Dans une zone de confort, on se pose pas beaucoup de questions, puis on essaie juste de faire de la gestion de crise plutôt que d'aller de l'avant.

Donc moi, je pense que la gazéification, c'est quelque chose qui semble avoir beaucoup de potentiel.

2900 **PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:**

2905 S'il y avait un centre de compostage ou de traitement par biométhanisation des déchets organiques, putrescibles, est-ce que ça serait plus acceptable pour la population de la région d'Hébertville-Station si justement, ces matières qui sont à l'origine des plus importantes nuisances étaient sorties et traitées selon une méthode autre que l'enfouissement?

PAR Mme ÉMÉLIE BRIDEAU:

2910 En fait, pour ma part, le compost, j'en fais chez moi. Mes épluchures de patates dont on parlait, qui sont revenues souvent ce soir, toutes mes affaires que je peux composter, j'ai pas un grand terrain, mais toutes les affaires que je peux prendre qui ont pas beaucoup d'odeur, je les fais moi-même.

2915 Personnellement, si on m'offrait l'opportunité d'avoir un troisième bac, un bac brun, je la prendrais, puis je mettrais probablement les choses qui se compostent aussi, les os de poulet, tout ce que tu veux, qui sentent pas bon, mais si on m'offrait la possibilité de le faire, moi, j'embarquerais.

2920 Par contre, je connais beaucoup de gens qui disent, moi, je veux rien savoir de ramasser les déchets putrescibles dans un autre bac. Il y a des gens qui veulent tout simplement pas aller de l'avant vers ça. Ils pensent que c'est compliqué, ils pensent que ça prend beaucoup de temps ou je sais pas qu'est-ce qu'ils pensent.

2925 Maintenant, de dire, est-ce que ça fonctionne bien, c'est une complète autre chose. Parce que d'instaurer des habitudes aux gens, ça prend beaucoup de temps. Ça fait pas très longtemps que le recyclage est devenu presque automatique.

2930 Moi en tout cas, chez nous, quand je jette quelque chose à la poubelle, je me demande, est-ce que c'est à la bonne place, la poubelle, ou ça aurait pu aller ailleurs! Mais je pense pas que c'est un comportement qui est comme ça depuis très très longtemps au Québec, puis pourtant, ça fait longtemps qu'on en parle.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

2935 Avez-vous l'impression que les gens évolueraient sur cette question un peu comme au début, quand on a parlé de recyclage, ça embêtait beaucoup de gens, où est-ce qu'on va mettre

ça, moi je veux pas faire ça, et on voit quand même qu'il y a eu une évolution importante dans notre société.

PAR Mme ÉMÉLIE BRIDEAU:

2940

Tout à fait.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

2945

Avez-vous l'impression que ça va se produire pour les putrescibles?

PAR Mme ÉMÉLIE BRIDEAU:

2950

C'est sûr que si on le fait pas, on le saura pas. Le recyclage, tout le monde pensait que c'était compliqué et puis aujourd'hui, bien, on s'aperçoit qu'on fait des belles choses avec. Sauf que ça prend un certain temps avant d'être optimisé, puis que les gens l'aient comme habitude.

2955

Mais même si on enlève les matières putrescibles, il reste quand même des déchets dont il faut trouver une autre vie. Personnellement, ça enlève rien si on enlève tout ce qui peut être biodégradable, puis tout ça, moi, ça va me faire plaisir, mais il reste toujours des choses dans ma poubelle que je sais pas quoi faire avec.

Donc je pense tout de même qu'on doit avoir une autre technologie.

2960

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

Alors ce que vous jugez le plus inacceptable dans le dossier qui nous occupe présentement, est-ce que c'est le site ou la technologie?

2965

PAR Mme ÉMÉLIE BRIDEAU:

C'est la technologie.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

2970

C'est la technologie.

PAR Mme ÉMÉLIE BRIDEAU:

2975 Moi, si j'avais une usine de gazéification chez moi, ce serait un autre dossier. Bien, ce serait un autre combat. Il faudrait savoir tout ce que ça implique aussi.

2980 Moi, je veux pas mettre mes poubelles à L'Ascension plus que tous les gens de L'Ascension, et de toute façon, demandez à n'importe quelle autre personne des autres villages, des trente-six (36) municipalités, il y en a pas un qui est venu dire, moi, je suis bien content que ce soit à Hébertville-Station. Tant et aussi longtemps que c'est pas dans notre cour, on s'en occupe pas. Les gens mettent leur poubelle au chemin, puis ils se retournent de bord, puis le bac est ramassé, puis ils s'en occupent plus. Il y a pas grand monde qui se posent des questions.

2985 Il y a personne qui veut savoir vraiment qu'est-ce qui se passe avec ça, parce qu'ils ont peur que ça retombe dans leur cour. Ils ont peur que le problème soit juste déplacé.

2990 Donc moi, c'est vraiment la technologie, la voie qui est utilisée pour ce projet-là, qui me déplaît le plus dans tout ça.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

2995 Si on suivait votre logique, et en attendant de voir une solution éprouvée, puis il y en a des solutions éprouvées, c'est pas impensable, vous avez raison, la RMR ferait quoi avec les déchets? Parce que c'est quand même pas demain qu'une autre solution pourrait être mise sur la table.

PAR Mme ÉMÉLIE BRIDEAU:

3000 Bien, c'est sûr qu'en attendant, on a des places qui sont déjà aptes à accueillir les déchets. Moi, si vous me trouvez quelque chose qui fonctionne mieux pour l'instant, on va prendre quelque chose qui fonctionne mieux pour l'instant.

3005 Mais je suis pas sûre que ce soit mieux non plus d'aller porter les déchets à Saint-Étienne-des-Grès en Mauricie qui est à l'autre bout du monde, puis eux autres aussi sont pleins, ils commencent à être pleins. De toute façon, il n'y a pas personne, il n'y a personne qui en veut des déchets.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

3010 Mais socialement, par hypothèse, supposons que la RMR se dit, on vous a écoutée, puis c'est intéressant, peut-être qu'on va remettre tout ça sur la table, puis on va regarder pour voir s'il y aurait de nouvelles technologies qui permettraient de faire un meilleur travail.

PAR Mme ÉMÉLIE BRIDEAU:

3015 Oui.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

3020 L'argent qui a été dépensé pour tout préparer ça...

PAR Mme ÉMÉLIE BRIDEAU:

C'est l'argent du public, monsieur.

3025 **PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:**

... est-ce que le public accepterait que cet argent soit perdu et qu'on retourne à la case départ?

PAR Mme ÉMÉLIE BRIDEAU:

3030 Est-ce que le public a accepté que tout cet argent-là soit mis dans tout le projet? Je pense pas que tout le monde du Lac-Saint-Jean est vraiment au courant de combien ça a coûté, de toute l'ampleur de tout ça. Je pense qu'il y a beaucoup de choses qui ont été faites sans vraiment s'étaler au grand jour.

3035 Ça fait qu'entre perdre – je sais pas, peut-être qu'ils seraient mieux placés que moi pour dire combien à ce jour ont été mis sur la table – mais entre perdre trois millions de dollars (3 M\$) sur quelque chose qu'on peut dire, OK, peut-être qu'on va changer la façon de faire, puis faire complètement le projet pour cinquante millions (50 M\$), puis au bout de quarante (40) ans, dire, bien, on n'avait pas la bonne façon de faire, je vais choisir le trois millions (3 M\$).

3040

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

Vous trouvez que c'est une perte qui serait justifiable, c'est ça votre opinion?

3045

PAR Mme ÉMÉLIE BRIDEAU:

Oui, tout à fait.

3050 **PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:**

D'accord. Bien écoutez, je vous remercie, c'est clair, et c'était ça qu'on voulait comprendre. Alors il me reste à vous remercier pour votre participation active, fort active du début à la fin de cette audience.

3055 **PAR Mme ÉMÉLIE BRIDEAU:**

Bonne soirée.

3060 **PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:**

Merci.

3065

MARIE-CLAUDE PARIS TANGUAY

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

3070 Alors j'inviterais madame Marie-Claude Paris Tanguay à venir présenter son mémoire.

PAR Mme MARIE-CLAUDE PARIS TANGUAY:

Bonsoir.

3075 **PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:**

Bonsoir madame. Alors on vous écoute.

3080 **PAR Mme MARIE-CLAUDE PARIS TANGUAY:**

Oui, m'a essayer de faire pas long, c'est pour ça que j'en ai pas écrit long!

3085 **PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:**

Ça va.

PAR Mme MARIE-CLAUDE PARIS TANGUAY:

3090 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, dernier paragraphe, 9^e ligne, "... s'ils étaient valorisés.")**

En tant que travailleurs, puis s'ils étaient engagés surtout, puis écoutés aussi.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, dernier paragraphe, 9^e ligne, "Je pense...")

3095

FIN DE LA LECTURE (Page 1, dernier paragraphe, avant-dernière ligne, "... quelque part.")

D'ailleurs je tiens à préciser qu'elle a quitté la région, elle était plus capable. C'est ça qui est arrivé, c'est vrai, elle est partie, puis elle est plus là.

3100

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, dernier paragraphe, "La question...")

FIN DE LA LECTURE (Page 3, 1^{er} paragraphe, dernière ligne, "... de jeux d'eau.")

3105

Tout ça, ça mène jamais nulle part, on fait rire de nous, on est des hurluberlus. Les citoyens qui résistent à ça, ils sont vraiment faits "toffe". Moi, c'est ce que j'ai à dire là-dessus.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, deuxième paragraphe, 1^{re} ligne, "Je sais...")

3110

FIN DE LA LECTURE (Page 3, fin)

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

Je vous remercie.

3115

PAR Mme MARIE-CLAUDE PARIS TANGUAY:

C'est moi qui vous remercie.

3120

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

Si vous permettez, j'aimerais vous poser quelques questions.

PAR Mme MARIE-CLAUDE PARIS TANGUAY:

3125

Oui.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

3130 Si on diminue les quantités de déchets, comme vous semblez le souhaiter, est de le faire surtout à la source. Vous dites au fond, on en génère pas mal trop.

3135 Comment pensez-vous qu'on pourrait le faire de façon efficace? Avez-vous l'impression qu'inciter, sensibiliser suffit ou s'il faudrait, à un moment donné, aller à une certaine coercition, avec des règles et au besoin, des sanctions s'il y a des récalcitrants qui veulent pas prendre le train?

Comment vous voyez ça?

PAR Mme MARIE-CLAUDE PARIS TANGUAY:

3140 Bien honnêtement, là, j'aurais envie de vous dire que ça va être par la sensibilisation, puis donner des ateliers dans les écoles, puis tout ça, puis tout ça.

3145 Parce que je trouve que ce serait vraiment la meilleure méthode. Il faut que les gens le fassent de leur plein gré, puis qu'ils adhèrent à ça, puis qu'ils aient envie de se réapproprier leur pouvoir individuel de faire une différence, ça, c'est certain.

3150 Sauf que mon avis personnel sur le sujet, c'est que je pense qu'on est vraiment trop proche du point de rupture au niveau de notre environnement, au niveau de l'environnement duquel on dépend. Je pense qu'à un moment donné, ça va prendre plus que ça, au moins le temps que les gens comprennent.

3155 Je suis pas quelqu'un, pas du tout qui est pour la dictature dans la vie, loin de là, mais des fois que je me dis que ça prendrait quasiment des tordeurs de bras, oui, pour le faire, le temps qu'ils comprennent, les gens, oui. Que ce soit des sanctions, que ce soit des amendes, que ce soit des augmentations de taxes sur les comptes des citoyens qui trient pas ou qui font rien.

3160 Je pense que oui, effectivement, on n'aurait peut-être pas le choix de faire ça si on voulait avoir une chance peut-être de passer le point de non-retour, puis d'être capable de revenir.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

Donc la carotte oui, mais des fois, un petit coup de bâton?

PAR Mme MARIE-CLAUDE PARIS TANGUAY:

Bien, m'a te dire, un petit coup de bâton vers la carotte!

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

3170 Je comprends votre position, d'accord.

PAR Mme MARIE-CLAUDE PARIS TANGUAY:

3175 D'un coup qu'il y en a qui aiment pas ça les carottes, bien au moins, s'ils aiment pas les coups de bâton, ils vont peut-être aimer mieux la carotte.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

3180 Mais là, on parle de carotte. Tantôt, on parlait des pelures de patates, c'était pour changer que je mettais cet exemple-là.

Vous préconisez une gestion du compostage par exemple au niveau des municipalités, pour que finalement, il y ait moins de déplacements, etc. Je comprends très bien votre logique.

3185 Mais par contre, vous savez très bien que dans un petit composteur domestique, on peut pas traiter les os, on peut pas traiter les viandes, parce que, bon, il y a des nuisances, ça sent mauvais. Mais dans un gros compost, la température interne est beaucoup plus élevée, et on peut traiter ces choses-là.

3190 Avez-vous l'impression qu'à l'échelle de petite municipalité, qu'on pourrait véritablement faire un véritable compostage? Est-ce que vous voyez pas des raisons d'efficacité, la nécessité d'aller à certains niveaux, à certaines échelles pour obtenir des taux d'efficacité qui sont importants?

PAR Mme MARIE-CLAUDE PARIS TANGUAY:

3195 Bien, s'il faut que ce soit à plus grande échelle, avec des partenariats avec quelques municipalités et tout, moi, je vois pas de problème à ça. Sauf qu'avant d'en arriver là, il y a moyen de faire quelque chose quand même.

3200 Tu sais, je parlais pas d'un petit composteur domestique chacun dans sa cour...

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

3205 Non, je prenais deux (2) cas extrêmes, là.

PAR Mme MARIE-CLAUDE PARIS TANGUAY:

3210 ... bien plus d'un jardin communautaire. S'il y avait des jardins communautaires, si c'était valorisé, en fait, de faire des jardins communautaires dans chaque municipalité, pour que tout un chacun puisse avoir accès à un petit carré pour faire pousser ce qu'il a envie et tout, il y aurait moyen.

3215 Tu sais, à un moment donné, il y a quelque chose qui se présente dans ces cas-là, ça s'appelle le pouvoir du collectif. Déjà, tu rencontres des gens dans ton jardin communautaire, puis des "chummy" de jardin, bon, ça change ta vie un peu quand même, veux veux pas.

3220 Peut-être qu'à un moment donné, les gens, il y en a qui vont être prêts à donner peut-être un peu de temps pour faire un compost, mais municipal. C'est pas obligé toujours, selon moi, je comprends pas comment ça se fait qu'on en est arrivé au point de toujours avoir besoin que ce soit des initiatives à grande échelle de tout, je comprends pas que les gens aient pas envie de participer eux-mêmes au mieux-être puis ajustent à qu'est-ce qui est la base de la vie.

3225 Je veux dire, oui, peut-être que c'est plus compliqué de composter des os de poulet, mais qu'est-ce qui empêche avant ça de composter, je sais pas, moi, les restes qui pourraient être produits de ce jardin communautaire là, puis éventuellement, d'être capable d'engraisser le jardin communautaire de la municipalité avec les déchets de table qui sont facilement compostables de toute la municipalité. Les os de poulet après, on s'entend qu'il va y en avoir pas mal moins en masse s'il reste juste les os de poulet; ceux-là, bien là, regarde, on peut faire un partenariat avec les villages voisins.

3230 Selon moi, de toute façon, la base de tout ça, ce serait qu'il y ait des efforts qui soient mis à ce que les gens aient des manières de se rencontrer, de se parler, de se rendre compte qu'ils font pas juste travailler au dépanneur, ah, ça, c'est le gars du Radio Shack, ah, ça, c'est la fille, tu sais, de l'épicerie, mais que ces gens-là, dans le fond – moi, j'ai rencontré plein de gens incroyables dans mes implications, puis souvent, c'est des gens que je m'attendais pas du tout à ce qu'ils soient comme ça. 3235 Puis depuis que je les connais, on parle de toutes sortes de sujet, puis ça fait évoluer la pensée, veux veux pas, en rencontrant des gens.

3240 Ça fait que moi, je pense qu'à la base, ça prend des instances où est-ce que les citoyens vont pouvoir s'exprimer entre eux, puis qu'est-ce qui en ressort, que ce soit des assemblées citoyennes ou autres, bien, qu'est-ce qui en ressort de ces assemblées-là, que ça, ce soit pris en considération par les conseils municipaux.

3245 Dans ces assemblées-là, je pense que ça va être beaucoup plus efficace pour trouver des solutions pour les os de poulet dans notre municipalité que juste moi ici ce soir en train de parler avec vous.

Je suis certaine qu'avec tout le monde qui va être intéressé à aller à une assemblée citoyenne, on va trouver une bonne idée, on va parler avec les autres des autres villes à côté, puis peut-être qu'il y aura même pas l'État qui va avoir besoin d'investir rien dans tout ça. C'est agréable aussi de parler à des gens puis de les voir autrement.

3250

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

Mais vous dites vous-même, vous en convenez, vous le dites, les citoyens, on le sait, sont détournés de l'implication directe dans le processus décisionnel, parce qu'ils sont dans une société qui est en perte d'idéal jusqu'à un certain point, autre que la consommation.

3255

Ce que vous dites, avez-vous l'impression que ça intéresse une minorité ou qu'il y a moyen de rejoindre la majorité des gens? Je trouve intéressant ce que vous dites quand vous plaidez pour une augmentation de l'implication et de la participation.

3260

Mais la question, c'est de passer de la petite échelle des gens facilement mobilisables à la grande échelle. Comment vous voyez ce pas qui est quand même décisif?

PAR Mme MARIE-CLAUDE PARIS TANGUAY:

3265

Oui, il est décisif puis il urge. Je pense, mon avis personnel, c'est qu'on est des êtres fondamentalement grégaires. On s'en souvient plus, mais on a tous ce désir-là quand même de se connaître, de s'échanger des connaissances ou des services. On a tous ça en nous, on s'en rappelle juste pas. On a juste besoin d'un petit coup de main.

3270

Bien, ce coup de main là, je pense qu'il va falloir qu'il vienne des deux (2) côtés, autant de ceux qui sont élus, dûment élus, autant des citoyens qui s'en rendent pas compte, qui s'en rappellent plus, mais qui sont peut-être tannés de juste travailler, puis être chez eux le soir.

3275

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

Mais dans le dossier qui nous occupe ici, là, la RMR a voulu consulter, avoir des idées et elle a mis sur pied un comité de liaison.

3280

PAR Mme MARIE-CLAUDE PARIS TANGUAY:

Oui, j'en ai entendu parler du comité de liaison.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

3285

C'est ça. Alors je pense que dans votre logique, pour vous, vous allez me dire que ça suffit pas. Vous parlez, vous, de consultations publiques régulières; vous parlez de démocratie directe, de référendum...

3290

PAR Mme MARIE-CLAUDE PARIS TANGUAY:

Ça, c'est mes idées à moi.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

3295

Oui, d'accord, c'est ça que je veux savoir.

PAR Mme MARIE-CLAUDE PARIS TANGUAY:

3300

Tout le monde en a des idées. Il faudrait leur demander aux gens de quelle manière ils voudraient être consultés.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

3305

Mais de quelle manière, selon vous, une société publique qui veut faire un projet, qui veut aller chercher non seulement les avis, mais les idées dans la population, comment devrait-elle s'y prendre s'il y a un comité de liaison dont vous n'avez pas entendu parler peut-être de façon directe?

PAR Mme MARIE-CLAUDE PARIS TANGUAY:

3310

J'en ai entendu parler un peu, là.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

3315

Oui, mais avez-vous su ce qui s'est fait dedans comme travail et tout?

PAR Mme MARIE-CLAUDE PARIS TANGUAY:

3320

Non, non, j'ai pas lu qu'est-ce qui s'est fait comme travail par contre au comité de liaison.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

Alors donc, pour que ça passe la rampe, vous rejoindre, ainsi que les gens jusqu'à Roberval, qu'est-ce qu'il aurait fallu faire?

3325

PAR Mme MARIE-CLAUDE PARIS TANGUAY:

Bien, je pense que la base de tout ça, c'est qu'il faudrait qu'il y ait la vision qui change un petit peu par rapport à l'opposition dans un dossier.

3330

Quand il y a une opposition dans un dossier, c'est souvent vu comme quelque chose qu'il faut quasiment s'arranger pour pas que ça se sache, puis que ça paraisse pas tout de suite, puis on les ignore un peu, on minimise les arguments. Si l'opposition réussit à percer un petit peu dans les médias ou quoi que ce soit du genre, bien là, le dénigrement embarque et tout. C'est une dynamique, ça.

3335

Tandis que de l'opposition à la base, en tout cas, moi, j'ai jamais vu d'opposition qui à la base était méchante, là. Je veux bien croire que des fois, ça devient un petit peu intense, parce que des fois, des gens viennent fâchés puis ils se disent, il y a rien à faire, coudon. L'opposition veut pas juste se faire entendre, elle veut pas juste s'exprimer dans la vie, l'opposition. Je sais bien qu'il y a plein de moyens de s'exprimer. Mais à un moment donné, l'opposition, ce qu'elle veut, c'est être prise en compte. Elle veut pas juste s'exprimer.

3340

Ça fait que si la vision changeait par rapport au débat puis par rapport à la première impression d'une opposition, puis qu'elle était vue peut-être comme une manière vraiment de peut-être trouver une meilleure idée, puis que là, il y avait un partenariat qui s'instaurait entre, on va dire, les promoteurs puis l'opposition, qu'il y aurait des réelles tables de concertation pour vrai qui seraient instaurées, je vois pas pourquoi qu'il y aurait pas moyen de trouver une meilleure solution avant même les délais de la limite de qu'est-ce que le présent site d'enfouissement est capable de, quoi, c'est le 31 décembre, la date, je veux dire, combien de temps que les gens s'obstinent pour pas avoir un site d'enfouissement comme ça, puis qu'ils essaient de proposer des choses depuis ce temps-là.

3345

3350

Jamais je croirai qu'on n'aurait pas pu trouver ensemble une solution. À un moment donné aussi, peut-être qu'il y aurait des choses comme, je dis ça comme ça, ça me vient, j'en ai tout le temps qui me sortent de même des cellules.

3355

Tu sais, j'ai essayé de trouver les opposants du site d'enfouissement, moi, je suis à Roberval, puis tu sais, c'est pas facile quand tu connais pas vraiment les noms, les gens sont pas sur Facebook où que tu sais tout ça, puis tu appelles au BAPE, tu demandes, y a-t-il moyen de contacter les gens

3360 pour qu'on se réseaute, puis on se fait dire non, parce que vous avez pas le droit, moi, je comprends ça.

3365 J'ai déjà demandé, moi, est-ce que je peux vous donner mon courriel puis que vous écriviez à cette personne-là pour leur dire, écoutez, il y a quelqu'un qui aimerait ça vous contacter, on vous donne son courriel, vous la contactez si ça vous tente, puis si ça vous tente pas, vous la contactez pas. Je lui ai pas donné le vôtre. Ah, là, ça aurait pu, mais non, ça a été non, on peut pas faire ça, c'est contre la politique, tatati, tatata.

3370 Mais ça, c'est une idée parmi tant d'autres qui me vient. Mais je pense que déjà, les élus puis les citoyens, oui les citoyens s'impliquent pas assez, mais je pense que les élus à quelque part, ça leur tente pas tant que ça que les citoyens s'impliquent. Ça va venir compliquer, il va falloir parler, il va falloir débattre, ah mon Dieu, puis là, ça marchera pas, puis là, ça va être long!

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

3375 Donc il faudrait que ça leur tente plus!

PAR Mme MARIE-CLAUDE PARIS TANGUAY:

3380 Bien, je pense qu'il faudrait peut-être qu'ils se souviennent de pourquoi qu'ils sont là, ces élus-là. Ils sont là pourquoi, pour représenter le monde, bon. Bien, représenter le monde, si tu veux le représenter, il faut que tu sois capable de parler avec puis de voir qu'est-ce qu'il a dans sa tête pour être capable d'être porte-parole.

3385 Moi, un élu dans ma tête, c'est un porte-parole. Mais là, tu sais, à un moment donné, c'est pas un fonctionnaire qui a un dossier à mener à terme le plus vite possible avec des taux de rentabilité à la base, un élu, là. C'est un porte-parole. Mais c'est ça.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

3390 Je vous remercie.

PAR Mme MARIE-CLAUDE PARIS TANGUAY:

3395 Bien, ça me fait plaisir.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

C'est fort intéressant ce que vous nous avez développé. Alors merci de votre participation.

3400 **PAR Mme MARIE-CLAUDE PARIS TANGUAY:**

Merci à vous.

3405

COALITION POUR LA SAUVEGARDE DE LA OUIATCHOUAN À VAL-JALBERT

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

3410

Alors j'appelle monsieur Jean-Yves Nadeau et madame Marie-Claude Paris Tanguay encore.

PAR Mme MARIE-CLAUDE PARIS TANGUAY:

Excusez, c'est parce qu'il faut que je vienne soutenir Jean-Yves.

3415

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

Je voudrais vous souligner que nos règles de procédure sont strictes sur un point. On a lu votre mémoire, et il y a une grande partie qui est pour nous hors d'ordre.

3420

On voudrait vous entendre sur l'objet qui nous touche. Les règles du BAPE disent qu'on travaille sur un projet, et dans la mesure où ça touche le projet, ça nous va. Mais c'est pas une tribune pour décider de parler de d'autres projets.

3425

PAR M. JEAN-YVES NADEAU:

D'accord.

PAR Mme MARIE-CLAUDE PARIS TANGUAY:

3430

On a eu votre avertissement.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

3435

D'accord. Alors on vous écoute.

PAR M. JEAN-YVES NADEAU:

Mon nom est Jean-Yves Nadeau, je suis accompagné de Marie-Claude Paris Tanguay.

3440 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Nous avons été...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 2, 1^{er} paragraphe, dernière ligne, "... du Lac-Saint-Jean.")

Je passerai immédiatement à la page 9 du mémoire!

3445

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 9, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Le rapport final...")

FIN DE LA LECTURE (Page 9, 1^{er} paragraphe, dernière ligne, "... plus en profondeur.")

3450

Évidemment, l'option de traitement thermique, c'est dans l'optique que tout a été fait au niveau de réemploi, recyclage, valorisation d'abord.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 9, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Pour ce qui est...")

3455

FIN DE LA LECTURE (Page 9, dernier paragraphe, avant-dernière ligne, "... d'omble de fontaine.")

Comme c'est le cas ici, où des cours d'eau à faible débit.

3460

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 9, dernier paragraphe, dernière ligne, "À proximité...")

FIN DE LA LECTURE (Page 10, 1^{er} paragraphe, dernière ligne, "... dans cette étendue d'eau.")

3465

Sans oublier également qu'il y a une pétition de six cents (600) noms qui étaient tous des opposants au lieu d'enfouissement proposé. J'ai un article du Quotidien que je pourrai déposer au BAPE. C'est ici une pétition de six cents (600) noms qui a été complètement esquivée par le promoteur.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 10, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Pour toutes ces raisons...")

3470

FIN DE LA LECTURE (Page 10, avant-dernier paragraphe, dernière ligne, "... d'enfouissement traditionnels.")

3475

Puis en plus, gazéifier les déchets, ça peut apporter des revenus selon l'article qui était dans Le Quotidien. On parlait de sept cents kilowattheures la tonne (700 kWh/t), fois cinquante mille tonnes (50 000 t) admettons, ça donnerait des revenus de trois millions (3 M\$) par année, basés sur un prix de huit point cinq cents du kilowattheure (8,5 ¢/kWh).

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 10, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, "Également...")

3480 **FIN DE LA LECTURE (Page 11, 1^{er} paragraphe, dernière ligne, "... pour ne pas l'enfourir.")**

Et pourquoi pas même l'éliminer du marché, dans le fond, parce qu'il est remplaçable par d'autres matières.

3485 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 11, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Encore une fois...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 11, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, "... dans l'étude d'impact.")

3490 D'ailleurs monsieur Morin parlait tout à l'heure de fractionnement de contrats que c'est illégal en vertu des lois municipales.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 11, 2^e paragraphe, 2^e ligne, "Évidemment...")

3495 **FIN DE LA LECTURE (Page 12, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "... de cette filière.")**

Je parle du pétrole et du gaz de schiste.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 12, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Dont on a peu entendu...")

3500 **FIN DE LA LECTURE (Page 12, 4^e paragraphe, dernière ligne, "... au détriment du peuple.")**

Avant de terminer, j'aimerais passer la parole à Marie-Claude en regard de ce dossier.

PAR Mme MARIE-CLAUDE PARIS TANGUAY:

3505 Oui, je l'ai ici, l'article du 24 avril 2013 qui parlait de la pétition de six cents (600) noms, entre autres, c'était dans Le Quotidien, Marc St-Hilaire. Ça s'intitulait "Indignation refoulée". Ça, c'est quelque chose que, selon nous, de la Coalition en tout cas, on voit un peu partout souvent dans le temps. C'est quasiment le plus gros fléau.

3510 Je dirais que dans le fond, l'opinion publique ou la fameuse acceptabilité sociale, après le temps puis l'espace que Einstein a étudiés, c'est probablement la notion qui est la plus relative à nos yeux. L'acceptabilité sociale, elle devrait en faire partie de ce qui est relatif.

3515 Ça disait dans le fond, je vais juste vous dire vite vite, ça disait que mardi soir, ça parlait de cette date-là, ça se passait le mardi soir, et c'était attendu depuis longtemps par les opposants, ce rendez-vous constituait l'occasion ultime d'obtenir réponses à leurs questions.

3520 Après ça, ça parlait que le maire d'Hébertville-Station avait été appelé par les commissaires afin de répondre à des accusations formulées par une citoyenne du village, puis que dans le fond, la pétition contenant plus de six cents (600) signatures réclamant à la municipalité de dire non au projet, blabla, mais que le maire avait riposté que les signataires provenaient essentiellement de l'extérieur de sa localité, notamment du Saguenay. Puis ils se sont dit, dans le fond, que c'était pas important finalement comme pétition, vu que ça venait de l'extérieur du Saguenay.

3525 Après ça, qu'il avait enchaîné en donnant peu de crédibilité aux opposants, à leurs arguments, puis en finissant sur une super phrase qui disait que c'est sûr que nous nous serions opposés si l'opposition avait été valable avec des raisons majeures, pour finir par avouer avoir jamais envisagé la tenue d'un référendum sur la question. Bien, des raisons majeures, là, il dit que c'était pas des
3530 raisons majeures.

Les raisons majeures, quand on n'a pas les mêmes valeurs fondamentales, bien ça, c'est encore plus relatif, je pense, que l'acceptabilité sociale. Des raisons majeures, on parle plus loin dans ça que la RMR avait pas tenu compte de la présence de milieux humides, d'éventuels ravages
3535 d'originaux, de villégiateurs à proximité, en tout cas, puis là, ça finit plus.

Des raisons majeures, si c'est pas des raisons majeures, c'est qui qui juge de ça à un moment donné!

3540 C'est ça, moi, dans le fond, c'est vraiment l'acceptabilité sociale que je voudrais juste vous souligner. Je sais pas s'il reste du temps, oui, il en reste un petit peu, OK.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

3545 J'aurais aimé quand même avoir la possibilité de vous poser une (1) ou deux (2) questions.

PAR Mme MARIE-CLAUDE PARIS TANGUAY:

3550 Oui, mais moi, ça me dérange pas, au pire, d'arrêter là.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

Bon, comme le temps file, on est quand même rendu à onze heures et demie (11 h ½)!

3555 Je voudrais vous poser une question.

Vous parlez, vous dites, on a parlé de traitement thermique, et puis vous dites, oui, ça coûterait plus cher d'après l'étude de Dessau, mais ça permettrait de produire de l'énergie verte.

PAR M. JEAN-YVES NADEAU:

3560

Oui.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

3565

Puis là, vous dites, c'est une option qui mérite d'être étudiée en profondeur. Mais le problème, c'est de vendre à qui?

3570

Vous savez très bien qu'on est en situation de surplus au Québec, à qui on vendrait cette électricité-là, dans la situation actuelle des lois et des jeux? Il y a une Régie de l'énergie qui doit approuver les achats d'Hydro-Québec.

Vous voyez très bien le mur à obstacles qui se pose.

PAR M. JEAN-YVES NADEAU:

3575

Oui, effectivement.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

3580

Comment vous gérez ça, cet aspect-là?

PAR M. JEAN-YVES NADEAU:

3585

Bien, à court terme, c'est sûr que le prix de huit point cinq cents (8,5 ¢) a sûrement pas à être respecté, mais si c'était un prix plus bas qui respecte plus le marché autour de trois-quatre cents (3 ¢-4 ¢) actuellement, ça va sûrement remonter, ça pourrait être plus acceptable.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

3590

Non, mais vous pensez qu'Hydro-Québec voudrait acheter en période de surplus?

PAR M. JEAN-YVES NADEAU:

3595

Bien évidemment, c'est difficile de comparer un site d'enfouissement où ce qu'il y a des déchets, que, tu sais, dans le fond, on est pris avec ces déchets-là. Je pense que c'est déjà mieux de les valoriser en énergie que de les enterrer puis d'être poigné avec ça, puis ça cause des désagréments à l'environnement terriblement, puis aux citoyens autour. C'est pas évident.

3600 C'est pas en donnant de l'argent que – oui, on peut faire taire du monde, mais ça règle pas le problème, là.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

3605 Ce que je veux comprendre, c'est que si la rentabilité du projet dépend des ventes, mais que les ventes sont pas assurées, qu'est-ce qu'on fait? Parce qu'il serait déficitaire fortement.

PAR M. JEAN-YVES NADEAU:

3610 Le monsieur qui a présenté le projet 3R Synergie, je crois, il parlait justement, c'est ça, je voulais revenir à ça, il parlait d'un projet de trois cent mille tonnes (300 000 t), alors qu'ici, c'est cinquante mille tonnes (50 000 t). Ça faisait comme rendre le projet pas faisable, mais il parlait aussi plus tard de cent mille tonnes (100 000 t), qu'il pouvait traiter cent mille tonnes (100 000 t).

3615 Mais je pense qu'il pourrait y avoir des petites unités qui, même s'ils vendent pas l'énergie en tant que telle pour l'instant, pourraient être rentables. Il disait déjà que c'était compétitif, en tout cas, on peut pas comparer les quantités.

3620 Je pense que tout reste à faire là-dedans. Même avec la recherche et développement, bon, c'est sûr qu'on parle du 31 décembre 2013, il faut pas rêver en couleur non plus, là. C'est ça. Je pense qu'il y a des alternatives là-dedans.

Même si on vend pas l'énergie, pour traiter cinquante mille tonnes (50 000 t) ou trente mille tonnes (30 000 t) même, puis que c'est une meilleure façon que de l'enfouissement.

3625 **PAR Mme MARIE-CLAUDE PARIS TANGUAY:**

Je peux tu rajouter quelque chose là-dessus?

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

3630 Oui, mais c'est parce que le temps file beaucoup, puis on va dépasser votre temps.

PAR Mme MARIE-CLAUDE PARIS TANGUAY:

3635 C'est juste pour dire, dans le fond, que si c'est pas avantageux pour l'ensemble de la communauté québécoise de la vendre, cette énergie-là, elle peut quand même être utilisée directement où est-ce qu'elle est produite, puis peut-être faire baisser justement la consommation ailleurs.

3640 Tu sais, je veux dire, il y a moyen quand même de faire quelque chose avec ça. Comme
disait Jean-Yves, tant qu'à l'enfourir, pourquoi pas quand même produire quelque chose avec puis
l'utiliser sur place.

3645 Il y a sûrement moyen de faire quelque chose avec ça, surtout si on se parle tout le monde,
je suis certaine qu'il y a moyen de trouver une meilleure idée que de les enfourir, c'est sûr.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

3650 OK. Vous parlez à la fin, vous dites, vous n'avez qu'à penser à l'application de la Loi sur les
rives et le littoral qui relève des municipalités et qui n'est pas respectée la plupart du temps.

On est dans une région agricole, est-ce que sur les cours d'eau ici, les ruisseaux, les rivières,
les bordures de lacs, évidemment c'est une autre problématique, avez-vous l'impression que c'est une
préoccupation importante de la part des municipalités, et que les règles en vigueur sont respectées?

3655 **PAR M. JEAN-YVES NADEAU:**

3660 Moi, je crois pas. Par expérience personnelle, je nommerai pas des villages ni de maires ni
personne, mais je m'étais informé justement pour une construction sur le bord de la rivière Mistassini,
puis dans cette municipalité-là, j'avais appelé pour avoir les marges de recul puis tout ça, les
distances qu'on pouvait faire des travaux, puis la personne savait même pas que c'était la municipalité
qui appliquait ce règlement-là.

3665 Ça fait que j'ai été obligé de référer au ministère de l'Environnement. C'est inquiétant, je vous
dis.

On dit, on veut ramener des pouvoirs dans les régions, mais il faut pas oublier que quand on a
des petites municipalités, on n'a pas les moyens d'avoir le personnel spécialisé comme dans les
grandes villes, puis ça cause problème actuellement. Parce que c'est inquiétant.

3670 Puis je vous parlais tantôt du développement du pétrole et gaz de schiste, tu sais, on réussit
toujours à passer ces projets-là en disant, ça va emmener des revenus aux municipalités, mais les
municipalités, juste ça, ils ont de la misère à arriver puis à rejoindre les deux (2) bouts. C'est des
petites municipalités, elles sont toutes isolées dans chacun leur coin, puis quand il arrive des
potentiels de revenus, c'est toujours intéressant pour eux, mais même si ça a des impacts.

3675 Pensez au développement du pétrole sous le lac Saint-Jean, en tout cas, moi, ça me donne la
chair de poule un peu, puis on n'entend pas beaucoup parler de ce projet-là, puis j'ai l'impression que

ça fait quand même trois-quatre (3-4) ans que le promoteur travaille là-dessus, qu'on n'entend pas parler. Puis c'est comme caché, comme on disait tout à l'heure.

3680

Aussitôt qu'on sent qu'il y a de l'indignation ou de l'opposition, on se dépêche de mettre ça en mode fast track.

Je voulais pas citer le projet de Val-Jalbert, mais c'est un peu ça qui est arrivé.

3685

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

Alors je vous remercie, votre propos est clair.

3690

PAR Mme MARIE-CLAUDE PARIS TANGUAY:

Je peux tu juste rajouter une petite chose avec ça?

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

3695

Très court, parce qu'il est tard.

PAR Mme MARIE-CLAUDE PARIS TANGUAY:

3700

Vraiment court. C'est au niveau de la venue des projets dits communautaires. Ça, selon nous, c'est vraiment une plaie qu'il faut faire très attention, quitte à la soigner et à la panser régulièrement, si on peut pas amputer, mais il y a une phrase ici, ce sera pas long, c'est pour vous dire qu'est-ce qu'on pense de ça justement le genre de projet qui pourrait arriver comme ça d'une manière communautaire.

3705

C'est que la venue des projets communautaires apporte déjà ce lot d'incongruité, explique comment les décideurs régionaux manipulent de par leurs nombreux tentacules le résultat même de consultations et l'autorisation aux projets autrement inacceptables au niveau du développement durable.

3710

Puis là, bien, il y avait Val-Jalbert, c'est sûr qui en est un exemple probant. Puis nous, la question qu'on se posait, c'était le LET d'Hébertville, ça va tu être le suivant si l'opposition puis l'opinion publique réelle n'est pas tenue en compte.

3715

Au niveau des projets que vous avez parlé, c'est vraiment une grosse inquiétude pour les gens de la Coalition.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

3720 Votre message est clair.

PAR Mme MARIE-CLAUDE PARIS TANGUAY:

3725 Merci.

LUCIENNE TREMBLAY

3730 **PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:**

 Alors une dernière intervenante, madame Lucienne Tremblay qui veut nous faire part verbalement de son opinion.

3735 **PAR Mme LUCIENNE TREMBLAY:**

 Bonsoir monsieur Francoeur.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

3740 Vous êtes fort patiente madame, merci.

PAR Mme LUCIENNE TREMBLAY:

3745 Vous aussi, monsieur. D'ailleurs tous les gens qui sont ici ce soir aussi.

 Alors je ne sais pas pourquoi les dirigeants de la Régie des matières résiduelles veulent nous embêter d'une somme de quarante-six millions de dollars (46 M\$) inutilement.

3750 Cette dépense pourrait être évitée en acceptant la proposition de Matrec à Larouche.

 Aussi, le projet de Centrem à Alma qui d'ailleurs a déjà eu des sommes de la MRC Lac-Saint-Jean pour faire l'étude de la destruction des déchets. Ils ont reculé après, on ne sait pas pourquoi.

3755 Vous avez vu comme moi le lieu du site d'enfouissement qui est situé sur une montagne et en plein milieu de sept (7) lacs d'eau potable qui sont d'ailleurs les seuls lacs dans le secteur d'Hébertville-Station et de Saint-Bruno.

Le site est en partie sur une zone humide qui est strictement défendue aux forestiers d'approcher ces dites zones avec des machineries, car elles sont protégées.

3760

Alors quel amendement ou permission la Régie a-t-elle réussi à obtenir pour pouvoir construire un site de cette envergure à cet endroit?

3765

Les élus municipaux d'Hébertville-Station n'ont pas consulté leur population avant de permettre une étude pour la faisabilité d'un site sur leur territoire.

3770

Si nous, les personnes qui sont contre ce projet, prenions l'argent des citoyens, comme la Régie a fait pour faire une étude sur la non-conformité de ce site, avec les mêmes firmes que la Régie a utilisées, je suis certaine que ces mêmes firmes nous rendraient un rapport tout autre que celui qui est soumis aujourd'hui.

3775

Ils ont fait l'étude de façon à tout mettre en œuvre pour que celui-ci soit acceptable selon les normes, en leur demandant le contraire, soyez assuré qu'ils trouveraient mille et une (1001) raisons que le site soit non conforme. On fait dire ce qu'on veut à une étude, tout dépend qui la commande.

3780

Les odeurs qui se dégageront de ce site auront un gros inconvénient sur la qualité de l'air que nous respirons à nos chalets situés à moins d'un kilomètre (1 km). Nous allons dans ces endroits soi-disant pour respirer l'air pur.

3785

Dans la soirée du BAPE en avril dernier, j'ai posé la question de combien de surplus d'eau l'installation du site pourrait contaminer, et je me suis fait répondre deux (2) fois la capacité.

Advenant une pluie diluvienne, comme le déluge de 1996, c'est beaucoup plus que deux (2) fois plus la capacité de pluie, de deux (2) fois la capacité que cette pluie contaminerait tous les lacs avoisinants. À qui mettrons-nous la faute? Ils pourront nous dire que c'est un acte de Dieu!

3790

Ce n'était pas supposé arriver, qu'ils n'avaient pas prévu de tels événements! C'est aujourd'hui qu'il faut réagir, car il est très dangereux pour notre environnement. La nappe phréatique, nos lacs, la qualité de l'air.

3795

Est-ce cela que nous voulons laisser comme héritage aux générations à venir?

Pourquoi ne pas se servir de ce que la Terre nous offre au lieu d'essayer de la détruire? Si nous ouvrons des usines d'eau potable, ce serait beaucoup plus rentable et personne ne s'opposerait à cette réalisation. Vous auriez l'appui de toute la population.

Dans plusieurs pays, ils appellent l'eau l'or bleu. Servons-nous plutôt de cette richesse naturelle pour remplir nos coffres.

3800 J'en appelle à vous, messieurs et mesdames du ministère de l'Environnement, pour faire la lumière sur les risques, et de mettre fin à ce projet, car nous avons deux (2) autres alternatives beaucoup moins onéreuses, une à moins de cinq kilomètres (5 km) de distance à Larouche, et l'autre dans notre propre MRC, c'est-à-dire Centrem. Le problème, c'est un problème politique, pas autre chose.

3805 Merci. Lucienne Tremblay, citoyenne d'Hébertville-Station et d'Hébertville.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

3810 Je peux tu vous demander à quel lac que vous êtes installée?

PAR Mme LUCIENNE TREMBLAY:

3815 Le lac Bellevue.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

Vous êtes au lac Bellevue. D'accord.

3820 Avez-vous l'impression que vous allez voir le site de votre emplacement?

PAR Mme LUCIENNE TREMBLAY:

3825 On va le voir d'Hébertville-Station, on va le voir de Saint-Bruno, vous allez le voir de partout, monsieur. Vous avez rien qu'à vous en aller sur la route 9, vous allez le voir tout le long en descendant.

3830 Il est en hauteur, il est sur une montagne, monsieur. Il est sur une montagne. Puis l'eau, quand elle coule, quand il y a eu le déluge, quand le monsieur a parlé tout à l'heure qu'il avait sa chaloupe avec un moteur de quinze (15) forces, puis il était rien que juste pour monter, pensez-vous que s'il arrive un autre déluge, qu'est-ce que ça ferait! Vous avez jamais pensé ça? Vous avez jamais pensé ça, on en a eu un déluge en 96.

3835 Personne aurait pu prévoir qu'on allait avoir un déluge, mais ça a existé.

Il y a des maisons qui ont parti, il y a des terrains, il y a des terres, il y a des vaches, il y a des étables, tout tout tout a parti.

3840 Pensez-vous que notre site va rester là sur la montagne? Désolée, là. Je suis pas sûre que toutes vos installations vont rester.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

3845 Ah, c'est pas mes installations.

PAR Mme LUCIENNE TREMBLAY:

3850 Bien, les installations, en tout cas, je sais de qui je parle, en tout cas. C'est peut-être pas des vôtres, mais en tout cas, c'est pas des miennes.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

3855 D'accord. Puis on n'est pas du ministère de l'Environnement aussi, je vous prie de faire la nuance.

PAR Mme LUCIENNE TREMBLAY:

3860 Non, mais vous travaillez pour ça.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

C'est pas grave. Écoutez, on vous remercie madame. Il est très tard, alors on va tenir compte de votre mémoire aussi.

3865 Je veux remercier tout le monde de votre présence et de votre participation.

Je vous rappelle que vous pouvez consulter les documents et les transcriptions dans les centres de documentation, de même que sur le site Web du BAPE dans quelque temps.

3870 Oui, j'oubliais, vous avez tout à fait raison, vous vouliez apporter une précision! Alors pouvez-vous le faire s'il vous plaît, monsieur Moreau?

3875

RECTIFICATION DE FAITS

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

3880 C'est une rectification, c'est pas une opinion ni un débat de ce que d'autres intervenants ont dit.

PAR M. CHARLES MOREAU:

3885 Il est tard pour moi aussi, mon cher monsieur.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

3890 Alors d'accord. Une précision factuelle.

PAR M. CHARLES MOREAU:

3895 Effectivement, j'aimerais déposer un document pour mettre en évidence et en lumière, vous parliez tantôt de traitement thermique il y a environ une heure et demie (1 ½) ou deux (2) heures de ça, comme étant...

PAR UNE PERSONNE:

3900 Est-ce qu'il était inscrit?

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

Oui monsieur, il est inscrit.

3905 **PAR UNE PERSONNE:**

Une deuxième fois?

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

3910 Non, non, il a demandé de pouvoir faire une rectification, ce qui est un droit qu'on accorde à tous les intervenants à la fin. Mais ça ne doit pas être un deuxième débat, ça doit être seulement, monsieur, là, je vous prie de considérer une chose.

3915 Est-ce qu'il y a eu une chose qui était fausse factuellement et voulez-vous la rectifier?

PAR M. CHARLES MOREAU:

Effectivement.

3920 **PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:**

Il faut vous en tenir à ça, et c'est pas de débattre ou de présenter de nouvelles idées.

PAR M. CHARLES MOREAU:

3925

C'est pas le cas.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

3930

Alors allez-y.

PAR M. CHARLES MOREAU:

3935

J'ai trois (3) points factuels à vous exposer pour préciser ce qui a été dit qui était pas tout à fait réel, tout à fait exact.

Notamment, quand on utilise le vocable traitement thermique et qu'on englobe tout là-dedans en indiquant que, par exemple, de l'incinération, ça doit être perçu de la même façon que la gazéification, je m'oppose complètement à ce vocable-là.

3940

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

Ne vous en faites pas, nous aussi on connaît la différence.

3945

PAR M. CHARLES MOREAU:

Bien tantôt, ça n'a pas été précisé du tout, au contraire.

3950

Et dans le cas du traitement thermique de Thermoselect, il n'y a pas de cheminée, contrairement à un incinérateur. Donc aucune émission. Donc c'est une différence fondamentale et qui a causé problème dans la région ici avec l'utilisation d'un incinérateur qui a été fermé.

Donc c'est ce point que je voulais préciser.

3955 D'ailleurs je viens de déposer un document qui illustre la différence entre ce que Thermoselect fait et ce que l'incinération fait.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

3960 Alors voulez-vous le déposer à madame Poliquin à l'arrière s'il vous plaît.

PAR M. CHARLES MOREAU:

3965 L'autre point tantôt, vous mentionniez ou vous demandiez le coût éventuellement d'une usine de gazéification...

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

3970 Là, je vous prierais, on peut pas faire ça au moment de la rectification. C'est une demande de coût, vous pouvez nous écrire et nous donner des précisions. Mais là, on s'en tient aux rectifications.

Alors il faut vraiment qu'on administre les choses dans l'ordre, je vous en prie.

PAR M. CHARLES MOREAU:

3975 Tout à fait. Ce que je voulais tout simplement indiquer, c'est que le quarante-cinq millions (45 M\$) qu'on se propose d'investir, si on veut le faire, dans un projet en PPP, et l'investir dans un projet...

3980 **PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:**

Vous êtes en train de plaider pour une filière. Je m'excuse, c'est pas une rectification.

PAR M. CHARLES MOREAU:

3985 En tout cas, je veux vous dire que c'est une chose qui est possible. J'utiliserai les journaux demain à la place.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

3990 Non, vous pouvez nous écrire et nous apporter ces précisions.

PAR M. CHARLES MOREAU:

3995 Non, non, bien, je vais le dire. Il y a les journaux...

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

4000 Ça, c'est votre liberté la plus totale, monsieur Moreau.

PAR M. CHARLES MOREAU:

4005 J'ai pris de mon temps pour venir discuter de ça ici, et je ne suis absolument pas payé par personne, là.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

4010 Je comprends. Mais on vous reproche pas de vouloir apporter des précisions, on vous dit seulement que quand on est à l'étape des rectifications, c'est pas un prolongement de l'audience

PAR M. CHARLES MOREAU:

4015 Le dernier point rectificatif, c'est que tantôt, vous demandiez à monsieur qui n'est pas un spécialiste de la chose, qu'est-ce qu'on va faire avec l'énergie issue d'un système de traitement thermique...

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

4020 Là, vous répondez à une question, on n'a pas à discuter de ça.

PAR M. CHARLES MOREAU:

Non, c'est un point.

4025 **PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:**

Monsieur, vous faites un point, vous ne faites pas de rectification.

PAR M. CHARLES MOREAU:

4030 Actuellement, vous demandiez à ce monsieur-là qu'est-ce qu'on va faire de l'électricité.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

4035 Oui, mais c'est pas à vous de répondre et d'objecter à sa place.

On ne fait pas de débat entre les intervenants.

4040 C'est nos règles de procédure au BAPE, elles sont publiques, elles sont sur le site.

PAR M. CHARLES MOREAU:

Je veux simplement apporter une précision...

4045 **PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:**

Vous l'apporterez par écrit.

PAR M. CHARLES MOREAU:

4050 ... que l'usage n'est pas limité à l'électricité, loin de là, tout simplement. Et c'est d'ailleurs présenté dans le document que je vous ai fourni tout à l'heure.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

4055 Écoutez, on apprécie votre collaboration, monsieur, mais j'apprécierais que vous respectiez les règles du jeu.

PAR M. CHARLES MOREAU:

4060 J'essaie de le faire, monsieur Francoeur.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

4065 Alors je vous en remercie.

PAR M. CHARLES MOREAU:

4070 J'essaie d'être aussi utile pour vous, parce que j'estime avoir une certaine expertise.

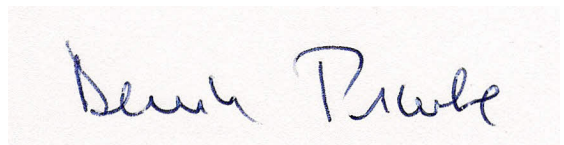
PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

Alors je remercie tout le monde de votre participation.

4075 L'audience va se poursuivre demain après-midi à une heure trente (1 h 30). Alors bonsoir et
merci à tous.

4080 _____
SÉANCE AJOURNÉE AU 23 MAI 2013 À TREIZE HEURES TRENTE (13 H 30)

4085 Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office
que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

A handwritten signature in blue ink that reads "Denise Proulx". The signature is written in a cursive style and is placed on a light-colored rectangular background.

DENISE PROULX, s.o.

4090